

Efficacité de la gestion des risques de crédit, vérification empirique sur les banques en république démocratique du Congo

Auteur : Ndumbi Ndumbi, Rufus

Promoteur(s) : 23870

Faculté : HEC-Ecole de gestion de l'Université de Liège

Diplôme : Master en sciences de gestion

Année académique : 2024-2025

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/23765>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

TITRE

EFFICACITE DE LA GESTION DES RISQUES DE CREDIT

**VERIFICATION EMPIRIQUE SUR LES BANQUES DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE
DU CONGO**

Promoteur : **P.O Mpereboye Mpère**

Travail de fin d'études présenté par

Prénom NOM : **Seblon**

Rufus NDUMBI

Lecteur(s) :

en vue de l'obtention du diplôme de

Prénom NOM

Master en Sciences de Gestion, MBA International

Année académique 2023-2024

Executive Summary

This thesis focuses on the effectiveness of credit risk management mechanisms in commercial banks operating in the Democratic Republic of Congo (DRC). In a context marked by low levels of financial inclusion, persistent information asymmetry, and uneven digitalization, Congolese financial institutions face multiple challenges in assessing and monitoring credit risk. The study adopts a dual methodological approach, combining a comparative analysis of international practices with an empirical survey conducted among ten Congolese banks. The results reveal significant disparities in the tools and processes used, a strong reliance on physical guarantees, and limited integration of modern digital technologies such as internal rating models, big data, and artificial intelligence.

Through a structured methodology (questionnaires, semi-structured interviews, and thematic coding), the research identifies the main bottlenecks: limited access to client information, lack of specialized training, underutilization of available data, and the absence of a fully operational credit risk registry. Based on these observations, concrete recommendations are proposed. They include optimizing the credit registry managed by the Central Bank of Congo (BCC), implementing internal scoring models tailored to the local context, gradually adopting intelligent technologies, and aligning prudential frameworks with international standards such as Basel II and III. This thesis thus contributes to a better understanding of the key levers needed to strengthen the resilience and performance of the Congolese banking system.

This thesis contains a total of 29,816 words, in accordance with the maximum authorized limit of 30,000 words.

Remerciements

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à toutes les personnes qui ont contribué, de près ou de loin, à la réalisation de ce mémoire. Mes remerciements s'adressent d'abord à l'équipe pédagogique de HEC Liège, pour la qualité de l'encadrement, la rigueur académique transmise, et la richesse des enseignements reçus tout au long de ce parcours.

J'exprime une reconnaissance particulière au professeur Mpereboye Mpère Seblon, pour son accompagnement, ses conseils méthodologiques et sa bienveillance tout au long de cette recherche. Mes remerciements vont également aux professionnels du secteur bancaire congolais, dont les échanges réguliers ont vraiment nourri cette exceptionnelle réflexion avec pragmatisme, pertinence et clarté.

Enfin, je dédie ce travail à ma famille, à mes collègues et à mes proches, pour leur soutien constant, leur patience et leur encouragement dans les moments d'effort intense. Ce mémoire est aussi le fruit de leur confiance.

Table de matiere

Executive Summary	2
Remerciements.....	3
Table de matiere	4
Liste des abréviations utilisées dans le mémoire.....	9
0. Introduction générale	10
2. Problématique du travail.....	10
3. Hypothèses de la recherche	11
4. Objectifs visés par l'étude	12
4.1 Objectif général	12
4.2 Objectifs spécifiques.....	12
5. Méthodologie de la recherche	12
6. Spatio-temporelle du travail.....	13
7. Structure du mémoire	13
Chapitre I : Revue de la littérature théorique et empirique sur le crédit bancaire	14
I.1 Concepts fondamentaux : Banque et crédit bancaire	14
I.1.1 Définition de la banque	14
I.1.2 Classification des crédits bancaires.....	15
I.2 Typologie du risque de crédit.....	19
I.3 Théories économiques du risque de crédit.....	20
I.4 Approches modernes de la gestion du risque de crédit.....	20
I.5 Revue rapide d'études empiriques.....	21
Conclusion du Chapitre I	22
Chapitre II : Revue de la littérature théorique et empirique sur le risque de crédit et la centrale de risque	23
II.0 Introduction	23
II.1.2 Définition des concepts risque et risque de crédit	24
II.1.2.1 Définition du risque	24
II.1.2.2 Définition du risque de crédit	24
II.1.3 Sortes des risques de crédit	24
II.1.4 Risque de Contrepartie.....	25
II.1.4.1 Définition et mécanismes	25
II.1.4.2 Différence entre Risque de Contrepartie et Risque de Crédit.....	25
II.1.4.3 Types de Risque de Contrepartie	25
II.1.5 Mesure et gestion du Risque de Contrepartie.....	26
II.1.6 Stratégies d'atténuation du risque de contrepartie.....	26
II.2 Approches théoriques et modèles de gestion du risque de crédit.....	27
II.2.1 Théorie de l'asymétrie d'information	27

II.2.1.2 Contexte et fondements de la théorie	27
II.2.1.3 Implications du rationnement du crédit.....	27
II.2.2 Théorie du portefeuille de crédit.....	28
II.2.3.1 Contexte historique	28
II.2.3.2 Principes fondamentaux	28
II.2.3.3 Modélisation mathématique	28
II.2.3.4 Critiques et évolutions.....	29
II.2.3 Théorie du rationnement du crédit.....	29
II.2.3.1 Origines et développement de la théorie	29
II.2.3.2 Mécanismes sous-jacents	30
II.2.3.3 Applications et implications	30
II.2.3.4 Différence fondamentale : l'asymétrie d'information comme cause du rationnement du crédit	30
II.2.4 Modèles statistiques et de scoring	30
II.2.4.1 Modèle Z-Score d'Altman:.....	31
II.2.4.2 Modèle Régression Logistique et Scoring de Crédit.....	31
II.2.4.3 Tableau1 Comparaison et Complémentarité des Modèles.....	32
II.2.5 Modèles réglementaires (Bâle I, II, III)	32
II.2.5.1 Historique du Comité de Bâle sur le Contrôle Bancaire (CBCB).....	32
II.2.5.2 Évolution du CBCB	32
II.2.5.3 Rôle Actuel du CBCB	33
II.2.5.4 Bâle II : Approche Sensible au Risque	34
II.2.5.5 Exigences minimales de fonds propres : Approches standardisées et avancées pour le risque de crédit	34
II.2.5.6 Approche Standardisée (AS)	34
II.2.5.7 Approche Fondée sur les Notations Internes	34
II.2.5.8 Supervision bancaire : Un contrôle renforcé des régulateurs	35
II.2.5.9 Discipline de marché et transparence accrue	35
II.2.5.10 Introduction du risque opérationnel : un changement majeur	35
II.2.5.11 Limites et l'évolution vers Bâle III	36
II.2.5.12 Renforcement de la Résilience Bancaire	36
II.2.5.13 Renforcement des exigences en fonds propres	37
II.2.5.14 Gestion des risques : Liquidité, levier et transparence	37
II.2.5.15 Impact des réformes sur les modèles bancaires	37
II.2.6 Modèles basés sur la théorie des options	38
II.2.6.1 Limites du Modèle de Merton	39
Hypothèses trop simplifiées :.....	39

II.2.6.2 Évolutions et Modèles Dérivés	40
II.2.7 Approches modernes (Big Data, Intelligence Artificielle)	40
II.2.7.1 Big Data et Risque de Crédit : Une Révolution dans l'Analyse des Données.....	40
II.2.7.2 Avantages du Big Data dans la gestion du risque de crédit	40
II.2.8 Intelligence Artificielle et Évaluation du Risque de Crédit.....	40
II.2.8.1 Avantages de l'IA pour le risque de crédit.....	41
II.2.8.2 Impact du Big Data et de l'IA sur la Réglementation et la Conformité (Bâle III, IFRS 9) ...	41
II.3 Outils traditionnels, classiques et innovations dans la gestion du risque bancaire	41
II.3.0 Introduction	41
II.3.1 Outils traditionnels.....	42
II.3.2 Outils classiques	42
II.3.3 Innovations récentes	43
II.3.4 Comparaison entre outils traditionnels, classiques et innovations.....	43
II.4.1 Centrale des risques comme outil clé de gestion de l'information bancaire	44
II.4.1.1 Définition et historique d'une centrale des risques.....	44
II.4.1.2 Objectif et rôle des centrales de risques	45
II.4.1.3 Fonctions principales d'une centrale des risques	45
II.4.1.4 Impact théorique des centrales de risques	45
II.4.1.5 Typologies existantes	45
II.4.2 Situation spécifique en République Démocratique du Congo	46
II.4.2.1 Régulation et cadre légal	46
II.4.3 Pratiques et stratégies des banques congolaises en matière de gestion du risque de crédit.....	46
II.4.3.1 Stratégies de mitigation du risque de crédit.....	46
II.4.4 Contraintes spécifiques à l'évaluation du risque de crédit en RDC.....	46
II.4.4.1 Absence d'un bureau de crédit fonctionnel	46
II.4.4.2 Informalité de l'économie et faible inclusion financière.....	47
II.4.4.3 Vulnérabilité aux chocs économiques	47
II.5 Expériences internationales en matière de gestion du risque de crédit	47
II.5.1 États-Unis : Un cadre réglementaire robuste et des agences de notation influentes	48
II.5.1.2 Le rôle des agences de notation de crédit	48
II.5.2 Union Européenne : Une approche réglementaire harmonisée avec Bâle III et IFRS 9	48
II.4.3 Chine : Un modèle hybride entre régulation étatique et innovation technologique.....	49
II.5.4 Afrique du Sud : Un modèle avancé pour les économies émergentes.....	49
II.5.5 Leçons et recommandations issues des expériences internationales.....	50
Conclusion du Chapitre II.....	51
Chapitre III : Etat des lieux du système bancaire de la RDC et approche méthodologique de l'étude	52

III.1. Démarche méthodologique et cadre d'analyse de l'étude.....	52
III.1.1. Choix de la démarche méthodologique.....	52
III.1.2. Objectifs de la méthodologie.....	52
III.1.3. Population cible et échantillonnage	53
III.1.4. Outils de collecte des données.....	53
III.1.5. Méthodes d'analyse	53
III.1.6. Limites méthodologiques	53
III.2. Collecte et traitement des données empiriques issues de l'enquête.....	53
III.2.1. Présentation de l'enquête	53
III.2.2. Modalités de collecte des données.....	54
III.2.3. Taille et composition de l'échantillon.....	54
III.2.4. Structure du questionnaire	55
III.2.5. Traitement des données.....	55
III.3. Étude comparative des systèmes bancaires et des modèles de gestion du risque de crédit.....	55
III.3.1. Objectif de la comparaison.....	55
III.3.2. Le cas de la RDC : un système bancaire en mutation mais encore limité.....	56
III.3.3. Le modèle marocain : un exemple d'outillage structuré	56
III.3.4. Le cas de l'Afrique du Sud : sophistication et approche fondée sur les données	56
III.3.5. Benchmark avec l'Union Européenne	56
III.3.6. Enseignements pour la RDC	57
III.4 . Évaluation des performances bancaires face au risque de crédit en RDC	57
III.4.1. Indicateurs d'évaluation du risque de crédit	57
III.4.2. Analyse des performances récentes des banques en RDC	58
III.4.3. Facteurs influençant la performance.....	58
III.4.4. Conséquences sur la stabilité financière et les pratiques des banques	58
Conclusion du Chapitre III	60
Chapitre IV – Présentation et Analyse des résultats	61
IV.1 Analyse synthétique des données collectées.....	61
IV.1.1. Tableau3 : Tendances quantitatives observées.....	61
IV.1.2. Tableau 4: Perceptions qualitatives récurrentes	61
IV.1.3. Écarts entre banques locales et filiales étrangères	62
IV.1.4. Conclusion opérationnelle.....	62
IV.2 Les modèles de scoring interne observés	62
IV.3 Tableau 6 : Type de banque vs Méthode d'évaluation du risque	63
IV.4. Tableau 7 : de fréquences des réponses	64
IV.5. Tableau 8 : Analyse qualitative des réponses récoltées.	64

IV.6. Tableau 9 : Évolution des pratiques et indicateurs (2020–2024)	65
IV.7. Tableau 10 : Grille d'évaluation par banque.....	66
IV.8. Graphique1 : d'évolution de la gestion du risque de crédit (2020–2024)	67
IV.9. Tableau 11: Matrice SWOT appliquée à la gestion du risque de crédit en RDC	68
IV.10. Tableau 12 : Statistique descriptive des répondants.....	68
IV.11 . Recommandations pour l'optimisation des pratiques de gestion du risque de crédit en RDC	69
IV.11.1. Renforcement de l'évaluation ex-ante du risque	69
IV.11.2. Mise en place de dispositifs de suivi renforcé	69
IV.11.3. Optimisation de la gouvernance du risque au sein des banques	70
IV.11.4. Encouragement à l'innovation dans l'analyse du crédit	70
IV.12. Apports des outils modernes et propositions d'amélioration du cadre réglementaire	70
IV.12.1. Le potentiel des outils modernes dans la gestion du risque de crédit.....	70
IV.12.2. Expériences internationales inspirantes.....	71
IV.12.3. Faiblesses du cadre réglementaire congolais actuel	71
IV.13. Recommandations pour un cadre réglementaire plus incitatif.....	71
IV.13.1. Limites et vigilance éthique.....	72
IV.13.2. Consolidation du cadre prudentiel et de la régulation.....	72
IV.13.3. Inclusion financière et renforcement du crédit à l'économie réelle	72
IV.13.4. Intégration de l'innovation technologique dans la stratégie de stabilité	72
IV.13.5. Coopération régionale et intégration financière.....	73
V. CONCLUSION GENERALE.....	75
Présentation des annexes	76
Annexe 1 : Questionnaire sur la gestion du risque de crédit dans les banques commerciales.	77
Annexe 2 – Guide d'entretien semi-directif.....	79
BIBLIOGRAPHIE	81

Liste des abréviations utilisées dans le mémoire

Abréviation	Définition
BCC	Banque Centrale du Congo
BCE	Banque Centrale Européenne
BCEAO	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BRI	Banque des Règlements Internationaux
CBK	Central Bank of Kenya
CDF	Franc congolais
CGAP	Consultative Group to Assist the Poor
COVID	Coronavirus Disease
CRB	Centrale des Risques Bancaires
EAD	Exposure at Default (Exposition au moment du défaut)
EBA	European Banking Authority
EY	Ernst & Young
FICP	Fichier des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers
FMI	Fonds Monétaire International
HP	Hypothèse principale
IA	Intelligence Artificielle
IFRS	International Financial Reporting Standards
IMF	International Monetary Fund
IRB	Internal Ratings-Based Approach
ISO	International Organization for Standardization
KPI	Key Performance Indicator
LGD	Loss Given Default
MIT	Massachusetts Institute of Technology
MPT	Modern Portfolio Theory
NPL	Non-Performing Loan (Crédit en souffrance)
PAR	Portfolio at Risk
PD	Probability of Default
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PNB	Produit Net Bancaire
RBI	Reserve Bank of India
RDC	République Démocratique du Congo
RGPD	Règlement Général sur la Protection des Données
ROA	Return on Assets
ROE	Return on Equity
SADC	Southern African Development Community
SARB	South African Reserve Bank
SAS	Statistical Analysis System
SPSS	Statistical Package for the Social Sciences
TMB	Trust Merchant Bank
TPE	Très Petite Entreprise
UE	Union Européenne
USD	United States Dollar
ZLECAF	Zone de Libre-Échange Continentale Africaine

0. Introduction générale

1. Contexte de l'étude

La gestion du risque de crédit est devenue un enjeu central pour les institutions financières, en particulier dans des pays comme la République Démocratique du Congo (RDC), où les banques évoluent dans un environnement complexe marqué par une faible bancarisation, une économie largement informelle et une asymétrie importante d'information. Bien que la Banque Centrale du Congo ait initié plusieurs réformes, les limites structurelles du système persistent : les données sont incomplètes, le processus de déclaration sont peu efficaces, ainsi que la prudence excessive des banques dans l'octroi du crédit.

Ce contexte favorise un rationnement du crédit, freine l'investissement et renforce la méfiance entre les banques et les entreprises, au détriment de la croissance économique. La crise financière mondiale de 2008 a par ailleurs poussé les banques à renforcer leurs dispositifs de gestion des risques, mais leur adaptation en RDC reste incomplète.

Face à ces défis, ce mémoire analyse les outils et pratiques utilisés par les banques congolaises pour gérer le risque de crédit, en mettant en lumière leurs limites, mais aussi les opportunités qu'offrent les nouvelles technologies (scoring, big data, intelligence artificielle). L'objectif est de proposer des recommandations adaptées aux réalités congolaises, tout en s'appuyant sur les standards internationaux, afin de renforcer la résilience du secteur bancaire et son rôle dans le financement de l'économie.

2. Problématique du travail

Aujourd'hui, la gestion des risques de crédit reste une priorité cruciale pour les institutions bancaires. Dans un contexte comme celui de la RDC, où l'accès à des informations fiables demeure limité, et où les pratiques d'évaluation du risque sont hétérogènes, la question de l'efficacité des outils de gestion des risques de crédit se pose avec acuité. Le crédit constitue un moteur essentiel du développement économique. En facilitant l'accès aux financements, il soutient la création d'entreprises, l'expansion des activités économiques, et la dynamisation des secteurs productifs. Toutefois, cette activité, intrinsèquement risquée, expose les établissements bancaires à des défaillances potentielles, les incitant à développer des stratégies de contrôle et de gestion du risque.

En République Démocratique du Congo (RDC), la gestion du risque de crédit est particulièrement complexe. Le secteur bancaire congolais opère dans un environnement caractérisé par : une forte volatilité économique, une prédominance de l'économie informelle, une qualité de l'information financière souvent insuffisante et un cadre institutionnel encore à renforcer. Ce contexte favorise une asymétrie d'information marquée entre prêteurs et emprunteurs, limitant la capacité des banques à évaluer objectivement les risques liés à l'octroi de crédits¹.

Cette asymétrie d'information, jointe à la rareté de données fiables sur la santé financière des demandeurs de crédit, entraîne une attitude de prudence de la part des institutions bancaires. Dans la pratique, ce comportement se traduit souvent par un rationnement du crédit : les banques restreignent l'accès au financement, même pour des entreprises présentant des perspectives économiques viables. Ce rationnement, bien que destiné à limiter les risques, a des conséquences économiques négatives : frein à l'investissement privé, ralentissement de la croissance, difficultés d'accès au financement pour les PME et les TPE, qui constituent pourtant l'essentiel du tissu économique congolais.

¹ Banque mondiale. (2022). *Rapport sur le développement financier mondial*.

Par ailleurs, malgré les efforts réglementaires initiés par la Banque Centrale du Congo, notamment la mise en place d'une centrale des risques, les mécanismes d'évaluation du risque diffèrent fortement d'un établissement à l'autre et manquent de modernisation. Les banques congolaises recourent encore majoritairement à des approches traditionnelles (garanties physiques, antécédents de remboursement) pour décider de l'octroi de crédits, en dépit des limites évidentes de ces méthodes face aux évolutions rapides de l'environnement économique.

Dans le même temps, les approches modernes de gestion du risque, basées sur l'exploitation des technologies de l'information, le big data, le scoring interne, et l'intelligence artificielle, peinent à se diffuser dans le système bancaire congolais. Cette situation limite les capacités prédictives des établissements, accroît leur exposition aux risques systémiques, et réduit leur contribution au financement de l'économie réelle. Cela nous conduit à soulever les questions ci-après :

Question principale :

Comment les banques commerciales congolaises peuvent-elles rendre plus efficace la gestion des risques de crédit dans un environnement aussi incertain ?

Questions spécifiques :

1. Quelles stratégies concrètes sont mises en œuvre pour limiter les risques de défaut, et comment en évaluer l'efficacité ?
2. Dans quelle mesure les pratiques actuelles sont-elles adaptées aux réalités économiques et institutionnelles de la RDC ?
3. Quels apports potentiels des outils modernes (modèles internes de scoring, big data, IA) pour renforcer l'efficacité de la gestion du risque de crédit en RDC ?
4. Comment améliorer l'usage de la centrale des risques, afin de réduire l'asymétrie d'information et fluidifier l'accès au crédit ?
5. Quels enseignements peuvent-on tirer des normes internationales (Bâle II et III) pour construire un modèle de gestion du risque de crédit adapté aux spécificités congolaises ?

3. Hypothèses de la recherche

Afin de répondre aux interrogations soulevées dans la problématique, ce mémoire propose les hypothèses de recherche suivantes :

Hypothèse principale (HP)

L'efficacité de la gestion du risque de crédit dans les banques commerciales congolaises dépend largement de l'adoption d'outils modernes et de l'amélioration de la qualité de l'information financière disponible.

Hypothèses spécifiques

H1 : Les stratégies actuelles centrées sur les garanties physiques et l'historique de remboursement sont insuffisantes pour prévenir efficacement les défauts de paiement.

H2 : Les pratiques actuelles de gestion du risque de crédit sont insuffisamment adaptées aux réalités économiques, sociales et institutionnelles de la RDC.

H3 : Le développement et l'exploitation de modèles internes de scoring et d'analyse de crédit permettent de mieux anticiper les défauts de paiement et d'élargir l'accès au crédit.

H4 : La modernisation de la centrale des risques de la Banque Centrale du Congo contribue

significativement à la réduction du rationnement du crédit en améliorant la qualité et la disponibilité des informations financières.

H5 : L'adaptation des normes internationales de Bâle II et III aux spécificités économiques de la RDC permet de renforcer la résilience du système bancaire congolais face aux risques de crédit.

4. Objectifs visés par l'étude

4.1 Objectif général

L'objectif principal de cette étude est d'évaluer l'efficacité des mécanismes actuels de gestion du risque de crédit dans les banques commerciales opérant en République Démocratique du Congo, et de formuler des recommandations stratégiques adaptées afin de renforcer la stabilité, la performance et la résilience du système bancaire national.

4.2 Objectifs spécifiques

Afin d'atteindre son objectif général, l'étude poursuivra les objectifs spécifiques suivants :

1. analyser les stratégies actuelles mises en œuvre pour limiter les risques de défaut, et évaluer leur efficacité;
2. évaluer l'adéquation des pratiques actuelles de gestion du risque de crédit par rapport aux réalités économiques, sociales et institutionnelles de la RDC;
3. explorer les opportunités offertes par les outils technologiques modernes (modèles de scoring interne, big data, intelligence artificielle) pour améliorer la prévision et la gestion du risque de crédit;
4. étudier les moyens d'optimiser l'utilisation de la centrale des risques gérée par la Banque Centrale du Congo afin de réduire l'asymétrie d'information et d'améliorer la fluidité du financement bancaire;
5. formuler des recommandations pratiques inspirées des normes internationales (notamment Bâle II et Bâle III), adaptées aux spécificités de l'environnement bancaire congolais, pour renforcer la gestion du risque de crédit et soutenir la stabilité financière;

5. Méthodologie de la recherche

Cette étude repose sur une approche méthodologique mixte combinant des outils quantitatifs et qualitatifs afin d'analyser la gestion du risque de crédit au sein du système bancaire congolais. La recherche s'appuie sur un échantillonnage raisonné, ciblant les top-dix des banques commerciales majeures : Rawbank, EquityBCDC, TMB, FirstBank RDC, Sofibank, BOA, Bgfibank, UBA, Acces Bank, Ecobanque. Les principaux répondants sont des responsables de la gestion des risques, des directeurs du crédit, des analystes et, selon les besoins, des directeurs commerciaux, sélectionnés pour leur connaissance approfondie des politiques d'octroi et de gestion du crédit.

Les données ont été recueillies au moyen de questionnaires semi-structurés portant sur les pratiques d'évaluation, d'octroi et de surveillance des crédits, complétés par des entretiens semi-directifs permettant d'approfondir certains aspects spécifiques des procédures internes et des défis rencontrés. Une analyse documentaire a également été menée sur des rapports institutionnels, notamment ceux de la Banque Centrale du Congo, et sur des documents internes des établissements étudiés.

Pour l'analyse, l'étude combine des traitements statistiques descriptifs afin d'identifier les tendances générales, et une analyse qualitative thématique permettant de dégager les points récurrents, les divergences et les bonnes pratiques liées. Cette méthodologie assure une compréhension fine des enjeux et offre une

base solide pour formuler des recommandations adaptées au contexte et aux contraintes spécifiques du secteur bancaire congolais.

6. Spatio-temporelle du travail

L'étude porte sur les pratiques de gestion des risques de crédit des cinq dernières années entre 2020-2024 afin d'obtenir une vision récente des tendances et des évolutions du secteur bancaire en RDC, en matière. L'analyse est centrée sur les banques opérant en RDC, avec une attention particulière aux Top 10 des institutions bancaires, tout en intégrant également des établissements de taille moyenne.

Ce travail se concentre sur les stratégies et outils de gestion des risques de crédit adoptés par les banques commerciales congolaises, sans aborder en détail les autres types de risques financiers (risque de marché, risque opérationnel, etc.).

7. Structure du mémoire

Dans sa structure, ce mémoire comprend quatre chapitres, hormis l'introduction et la conclusion générale. L'introduction présente le contexte de l'étude, la problématique, les hypothèses, les objectifs poursuivis, la méthodologie adoptée, la délimitation spatio-temporelle et la structure générale du travail. Le premier chapitre porte sur la revue de la littérature théorique et empirique relative au crédit bancaire, permettant de poser les fondements conceptuels. Le deuxième chapitre est consacré à la revue de la littérature sur le risque de crédit et la centrale de risque, en mettant en lumière les enjeux liés à leur gestion. Le troisième chapitre s'intéresse à l'état des lieux du système bancaire de la RDC et détaille l'approche méthodologique retenue pour l'étude. Enfin, le quatrième chapitre analyse les données collectées et discute les résultats obtenus, avant de formuler des recommandations. Le mémoire se clôture par une conclusion générale qui récapitule les principaux enseignements et propose des perspectives d'amélioration pour la gestion du risque de crédit en RDC.

Chapitre I : Revue de la littérature théorique et empirique sur le crédit bancaire

Introduction

Le crédit bancaire constitue un moteur fondamental du développement économique, en permettant aux agents économiques, qu'ils soient particuliers, entreprises ou institutions publiques, d'accéder aux ressources financières nécessaires pour financer la consommation, l'investissement et l'innovation. Par son effet de levier sur l'activité économique, le crédit stimule la croissance, favorise l'expansion des entreprises, contribue à la création d'emplois et soutient la stabilité macroéconomique.

Cependant, derrière son rôle de catalyseur de développement, le crédit bancaire comporte également des risques considérables, au premier rang desquels figure le risque de crédit. Ce risque, défini comme étant la probabilité de non-remboursement partiel ou total d'une créance par un emprunteur, est inhérent à toute opération de prêt. Il représente l'une des principales préoccupations des institutions financières, des investisseurs et des autorités de régulation, tant par ses implications microéconomiques sur la santé des établissements prêteurs que par ses effets systémiques potentiels sur l'ensemble du secteur financier. (Bessis, 2015)

Face à l'importance stratégique du risque de crédit, de nombreux travaux théoriques et empiriques ont été menés pour en comprendre les origines, les mécanismes de transmission, ainsi que les conséquences économiques. Les différentes approches développées par la littérature visent non seulement à identifier les facteurs explicatifs du risque, mais aussi à proposer des outils permettant d'évaluer, de contrôler et de minimiser son impact.²

Ce chapitre veut ainsi à offrir une revue approfondie de la littérature sur les crédits. Il s'ouvre par une présentation détaillée des concepts fondamentaux relatifs au crédit bancaire, en précisant les différentes catégories de crédits, leurs caractéristiques spécifiques, ainsi que leur impact différencié sur la structure du risque bancaire.

Dans un second temps, une analyse critique des principales théories économiques sous-jacentes est proposée. Il s'agira notamment :

- a. d'examiner le rôle de l'asymétrie d'information dans la relation prêteur-emprunteur, source de risques d'antisélection (*adverse sélection ou sélection défavorable se produit lorsqu'un prêteur ou assureur ne peut pas bien distinguer les bons des mauvais clients, à cause d'un manque d'information fiable*) et d'aléa moral;
- b. d'explorer la théorie du portefeuille appliquée au risque bancaire, qui recommande la diversification optimale des portefeuilles de crédits comme moyen de mitigation du risque ;
- c. d'analyser les mécanismes de rationnement du crédit mis en évidence par les travaux de Stiglitz et Weiss (1981), qui montrent que le marché du crédit peut s'autoréguler par le refus d'accorder certains prêts, même en présence d'une demande solvable.

L'objectif de ce chapitre est de poser les bases théoriques nécessaires à la compréhension des dynamiques sur les crédits et ses risques, en vue d'orienter l'analyse empirique qui sera conduite ultérieurement dans le contexte spécifique du système bancaire congolais

I.1 Concepts fondamentaux : Banque et crédit bancaire

I.1.1 Définition de la banque

La banque est une institution financière qui joue un rôle fondamental dans l'économie, en assurant l'intermédiation financière entre les agents économiques disposant d'un excédent de ressources (épargnantes) et ceux ayant des besoins de financement (emprunteurs). Elle collecte les dépôts, accorde des crédits, propose des moyens de paiement et offre divers services financiers à destination des particuliers, des

² Comité Bale sur le contrôle bancaire, 2006

entreprises et des institutions publiques. (Mishkin F. S., & Eakins S. G. ,2018).

La banque facilite ainsi :

- a. la circulation des capitaux ;
- b. le financement de l'investissement ;
- c. la stimulation de la consommation ;
- d. et l'équilibre macroéconomique par la transformation de l'épargne en crédits.

En fonction de leur mission principale et de leur champ d'intervention, les banques peuvent être classées en plusieurs catégories :

- a. les banques commerciales : institutions principalement orientées vers l'accueil des dépôts, l'octroi de crédits à court et moyen terme, et la fourniture de services de paiement. Elles s'adressent aussi bien aux particuliers qu'aux entreprises ;
- b. les banques d'investissement : spécialisées dans le financement d'entreprises via les marchés de capitaux, les opérations de fusions-acquisitions, la gestion d'actifs financiers, et les activités de conseil ;
- c. les banques de développement : elles sont destinées à financer des projets à long terme à fort impact économique, social ou environnemental, souvent avec un soutien étatique ou multilatéral ;
- d. les banques universelles : ces établissements cumulent à la fois les fonctions de banque commerciale et de banque d'investissement. Ils offrent une large gamme de produits financiers à destination de tous les segments de clientèle ;
- e. les banques centrales : sont des institutions publiques nationales (par exemple, la Banque Centrale du Congo - BCC) ou supranationales (ex. Banque Centrale Européenne - BCE), ayant pour mission de conduire la politique monétaire, assurer la stabilité financière, superviser les établissements de crédit, émettre la monnaie légale, réguler les marchés financiers ;

Le crédit bancaire constitue l'une des principales activités de la banque. Il s'agit d'une opération par laquelle un établissement financier met à disposition d'un client une somme d'argent à rembourser selon des modalités contractuelles prédéfinies (montant, durée, échéances, intérêts). Le crédit permet aux ménages de consommer ou d'acquérir un logement, et aux entreprises de financer leurs besoins d'exploitation, leurs investissements ou leur développement.

Cependant, chaque type de crédit comporte un niveau de risque spécifique que la banque doit évaluer, anticiper et contrôler avec rigueur, afin de limiter les pertes potentielles et garantir sa stabilité financière. Ainsi, dans le cadre de la gestion du risque de crédit, il est essentiel de comprendre : les différents types de crédits bancaires (selon leur durée, leur destination ou leurs garanties) ; et les mécanismes de contrôle du risque associés à chacun d'eux.

I.1.2 Classification des crédits bancaires

Les crédits bancaires constituent un pilier fondamental du financement de l'économie nationale. Cependant, leur octroi expose les institutions financières à différents niveaux de risque selon la durée, la destination et la sécurisation des engagements. La mise en œuvre rigoureuse des exigences de la Banque Centrale du Congo, conjuguée à l'innovation technologique dans l'analyse des risques, apparaît essentielle pour sécuriser le crédit bancaire tout en favorisant une inclusion financière durable.

La Banque Centrale du Congo (BCC), à travers ses Instructions n°14, n°16 et n°21, encadre strictement les conditions d'octroi, de suivi et de provisionnement des crédits bancaires. La classification des crédits

bancaires peut se faire selon trois principaux critères : la durée, la destination économique, et le niveau de garantie exigé.³

A. Classification selon la durée

La durée constitue un critère fondamental dans la typologie des crédits. Selon l'Instruction BCC n°14 sur l'octroi des crédits, on distingue :

1. Crédits à court terme

Ce sont des crédits dont la durée de remboursement est généralement inférieure ou égale à un an. Ils sont principalement destinés à couvrir les besoins de trésorerie ponctuels des entreprises ou à financer la consommation immédiate des ménages, par exemple :

- a. la facilité de caisse et découvert bancaire : financement temporaire des besoins urgents de liquidité ;
- b. le crédit de campagne : un crédit saisonnier destiné au financement d'activités agricoles ou commerciales temporaires ;

2. Crédits à moyen et long terme

Ces crédits ont une durée de remboursement supérieure à un an, et ne dépassant pas cinq ans, en fonction du projet financé. Ils visent à financer des investissements durables, ce sont par exemple :

- a. les crédits d'investissement : acquisition d'équipements, développement d'infrastructures productives ;
- b. les prêts immobiliers : financement de l'achat, de la construction ou de la rénovation de biens immobiliers pour particuliers et entreprises ;
- c. le crédit-bail (leasing) : une mise à disposition d'un bien d'équipement avec option d'achat à terme ;

B. Classification selon la destination

Selon la finalité économique du financement, les crédits bancaires peuvent être classés en deux grandes catégories⁴:

1. Crédits aux particuliers

Ils sont destinés à financer les besoins personnels des ménages ; par exemple :

- a. le crédit à la consommation : achat de biens de consommation durables (véhicules, électroménager) ;
- b. le crédit immobilier : acquisition ou rénovation de logements ;
- c. le crédit renouvelable : mise à disposition permanente d'une ligne de crédit, renouvelable au fur et à mesure des remboursements, présentant un risque accru de surendettement ;

³ Banque Centrale du Congo. (2005). *Instruction n°14 relative à la classification et au provisionnement des créances en souffrance*.

Banque Centrale du Congo. (2013). *Instruction n°16 relative aux normes minimales de gestion des risques*.

Banque Centrale du Congo. (2016). *Instruction n°21 relative aux exigences prudentielles en matière de crédit*.

⁴ Banque Centrale du Congo. (2005). *Instruction n°14 relative à la classification et au provisionnement des créances en souffrance*

2. Crédits aux entreprises

Ils sont accordés pour soutenir l'activité économique des entreprises par exemple :

- a. les crédits d'exploitation : financement du fonds de roulement, des stocks, ou du cycle d'exploitation ;
- b. le crédits d'investissement : financement des projets d'extension, d'acquisition d'équipements ou de modernisation ;
- c. les crédits syndiqués : financement de grande envergure mobilisant plusieurs banques pour répartir le risque ;

C. Classification selon les garanties

Conformément à l'Instruction BCC n°14, relative aux conditions d'octroi des crédits, les prêts doivent être classés selon la nature de la garantie qui les couvre.

1. Crédits garantis

Ce sont des crédits adossés à des garanties réelles ou personnelles pour sécuriser le remboursement ; par exemple :

- a. les crédits hypothécaires : garanti par hypothèque sur un bien immobilier ;
- b. les crédits cautionnés : garanti par une caution solidaire d'un tiers (particulier ou entreprise) ;
- c. les crédits adossés à des nantissements : garanti par des actifs mobiliers (titres financiers, marchandises entreposées) ;

Ces garanties doivent être évaluées selon leur valeur de réalisation et leur liquidité effective, conformément aux exigences de la BCC⁵.

2. Crédits non garantis

Il s'agit de crédits octroyés sans garantie tangible. Leur octroi repose exclusivement sur :

- a. la solvabilité démontrée de l'emprunteur ;
- b. son historique bancaire;
- c. et sa capacité de remboursement ;

Il s'agit, par exemple, des crédits à la consommation non affectés.

L'octroi de tels crédits nécessite une vigilance accrue et un renforcement des procédures internes de contrôle du risque, comme le recommande l'Instruction BCC n°21 sur la gestion du risque de crédit.

Ainsi, après avoir examiné les différentes formes de crédits bancaires en fonction de leur durée, de leur destination et de leur mode de sécurisation, il apparaît clairement que chaque type de crédit expose les banques à des risques spécifiques. La capacité d'une institution financière à identifier, évaluer et gérer ces risques est déterminante pour sa pérennité et sa stabilité.

Parmi l'ensemble des risques auxquels une banque est exposée, le risque de crédit occupe une place centrale, en raison de son impact direct sur la qualité des actifs et sur la solidité du bilan. Il convient, dès lors, d'approfondir l'analyse de ce risque, en présentant ses différentes typologies, ses mécanismes de survenance, ainsi que ses implications pour les établissements financiers.

⁵ Banque Centrale du Congo. (2005). *Instruction n°14 relative à la classification et au provisionnement des créances en souffrance*

I.1.3 Cycle de vie du crédit bancaire

Le cycle de vie du crédit bancaire correspond à l'ensemble des étapes que suit une opération de prêt, depuis la demande initiale du client jusqu'à l'extinction de l'engagement financier. La maîtrise de ce cycle est essentielle pour comprendre la génération et la gestion du risque de crédit à chaque phase. Un contrôle rigoureux à chaque étape permet d'assurer la qualité du portefeuille de prêts et de limiter les pertes potentielles.

Suivant la BCC le cycle du crédit se décompose classiquement en six grandes étapes⁶ :

1. Demande de crédit : L'emprunteur formule une demande officielle auprès de la banque, accompagnée de documents justificatifs :

- a. les pièces d'identités;
- b. les états financiers (bilans, comptes de résultat) ;
- c. le business plan ou projet d'utilisation des fonds ;
- d. les informations sur les garanties disponibles. Cette phase permet à la banque de recueillir les premières informations nécessaires à l'analyse du risque ;

2. Analyse de crédit : La banque évalue le comportement de remboursement et la qualité des informations fournies par le demandeur à travers plusieurs dimensions :

- a. la solvabilité : qui est capacité à générer des revenus suffisants pour rembourser le crédit ;
- b. la solidité financière : l'analyse du bilan, du compte de résultat, des flux de trésorerie ;
- c. l'historique de crédit : sont les antécédents de remboursement.
- d. les garanties offertes : nature, valeur et liquidité des actifs mis en garantie ;
- e. les risques sectoriels et macroéconomiques : impact de l'environnement économique sur l'activité du client. Cette analyse aboutit à une estimation du risque de défaut et à une proposition de conditions de prêt (taux, garanties, durée) ;

3. Décision d'octroi du crédit :

Sur base de l'analyse effectuée, le comité de crédit ou l'autorité habilitée statue sur :

- a. l'acceptation ou le rejet de la demande ;
- b. les conditions spécifiques d'octroi (taux d'intérêt, garanties exigées, covenants financiers). Cette phase est cruciale car une mauvaise décision peut entraîner des pertes significatives ultérieures ;

4. Décaissement du crédit

Après la signature du contrat de prêt et la mise en place effective des garanties, les fonds sont décaissés en faveur du client. Le décaissement peut être immédiat ou échelonné en fonction des besoins du projet financié.

5. Suivi du crédit

Pendant toute la durée de vie du crédit, la banque assure :

- a. le contrôle du respect des échéances de remboursement ;
- b. l'analyse périodique de la situation financière du client ;
- c. la vérification du respect des clauses contractuelles ;

⁶ adapté des meilleures pratiques bancaires et inspiré des instructions de la BCC relatives à l'octroi et au suivi des crédits: Instruction n°14, n°21

- d. la réévaluation périodique des garanties. Un suivi rigoureux permet de détecter à temps les signaux d'alerte (retards de paiement, dégradation de la situation financière) et d'adopter des mesures préventives ;

6. Recouvrement et classification des créances

Selon l'instruction N°16 de Banque Centrale du Congo, en cas d'impayé ou de défaut avéré, la banque engage des actions de recouvrement visant à minimiser la perte finale tout en préservant, dans la mesure du possible, la relation commerciale avec le client. Ces actions comprennent notamment :

- a. la négociation amiable avec l'emprunteur (rééchelonnement, réaménagement du crédit) ;
- b. la mise en place des garanties obtenues (hypothèques, nantissements, cautions) ;
- c. l'initiation de procédures judiciaires pour récupérer les sommes dues ;

Afin de mieux encadrer la gestion et le traitement des crédits en difficulté, la Banque Centrale du Congo (BCC), à travers la même Instruction n°16, impose aux établissements financiers une classification rigoureuse des créances détenues en portefeuille. Cette classification repose sur deux grandes catégories⁷ :

1. les créances saines, pour lesquelles aucun retard de paiement ou signe de dégradation de la situation financière de l'emprunteur n'est constaté ;
2. les créances en souffrance, subdivisées aussi en deux types :
 - a. les créances à surveiller (retards de paiement inférieurs à 90 jours ou signaux faibles d'inquiétude) ;
 - b. les créances non performantes, comprenant :
 - les créances pré-douteuses (retards de 90 à 179 jours) ;
 - les créances douteuses (retards de 180 à 359 jours) ;
 - les créances compromises (retards de 360 jours et plus ou situations de défaillance avérée) ;

Chaque sous-catégorie repose sur des critères précis tenant compte du comportement de remboursement de l'emprunteur, de l'état de ses engagements, et de la qualité des garanties détenues. Cette approche graduée permet aux banques d'anticiper le risque de perte, de provisionner correctement leurs actifs, et de définir des stratégies de recouvrement adaptées à la gravité de chaque situation. La maîtrise du cycle de vie du crédit est un élément déterminant pour limiter les risques de défaut et assurer la rentabilité des portefeuilles bancaires. Chaque étape doit être rigoureusement encadrée par des politiques internes claires et des procédures opérationnelles efficaces, dans le respect des exigences réglementaires imposées par la Banque Centrale du Congo

I.2 Typologie du risque de crédit

Le risque de crédit est un concept central dans l'activité bancaire. Il désigne la probabilité de perte encourue par un prêteur en raison du non-respect par l'emprunteur de ses obligations financières contractuelles. Pour mieux appréhender sa complexité, la typologie du risque de crédit distingue principalement quatre formes majeures (Bessim J. ,2015):

1. Le risque de défaut : il s'agit du risque que l'emprunteur ne rembourse pas tout ou partie du principal et/ou des intérêts dus au prêteur, en violation des termes convenus dans le contrat de prêt.
2. Le risque de contrepartie : il représente la possibilité que la contrepartie à une opération financière (par exemple un produit dérivé tel qu'un swap) ne remplisse pas ses obligations avant l'échéance prévue, même si aucune défaillance de paiement n'est encore observée.
3. Le risque de recouvrement : ce risque subsiste même après un défaut, car il existe une incertitude sur la capacité à recouvrer totalement ou partiellement les sommes dues, notamment en fonction de la qualité et de la valeur des garanties mobilisables.

⁷ Banque Centrale du Congo : *Instruction 16 aux Etablissements de crédit modification3*

4. Le risque de migration : il correspond à la dégradation de la qualité de crédit d'un emprunteur (par exemple, une baisse de notation par une agence de rating), ce qui augmente la probabilité future de défaut et détériore la valeur de marché de ses engagements.

La compréhension détaillée de ces différentes composantes du risque de crédit est essentielle pour concevoir des stratégies de prévention, de suivi et de mitigation efficaces au sein des institutions financières.

I.3 Théories économiques du risque de crédit

Plusieurs théories économiques majeures ont été développées pour analyser les origines et les mécanismes du risque de crédit :

- a. Asymétrie d'information : Stiglitz et Weiss (1981) ont montré que les banques ne disposent pas de toute l'information sur les emprunteurs, ce qui entraîne deux phénomènes :
 - *Sélection adverse* : les emprunteurs les plus risqués sont ceux qui acceptent des conditions de crédit strictes ;
 - *Aléa moral* : une fois le crédit octroyé, les emprunteurs peuvent être incités à adopter un comportement plus risqué ;
- b. Rationnement du crédit : en raison de l'asymétrie d'information, les banques préfèrent parfois limiter l'offre de crédit plutôt que d'augmenter les taux d'intérêt, ce qui exclut certains emprunteurs solvables ;
- c. Modèles de scoring : ces modèles visent à prédire la probabilité de défaut des emprunteurs à l'aide de techniques statistiques avancées, réduisant ainsi le problème de l'asymétrie d'information ;
- d. Théorie du portefeuille appliquée aux banques : inspirée de Markowitz, H. (1952), elle recommande la diversification sectorielle et géographique du portefeuille de crédits pour minimiser le risque global.

I.4 Approches modernes de la gestion du risque de crédit

Face à la complexification croissante des risques bancaires, de nouveaux outils et techniques ont été développés pour renforcer l'évaluation et la gestion du risque de crédit. Parmi les approches modernes les plus couramment adoptées, on distingue⁸ :

- a. le crédit Scoring automatisé : c'est utilisation d'algorithmes statistiques avancés et d'intelligence artificielle pour attribuer une note de crédit (score) aux demandeurs de financement, en tenant compte d'un large éventail de variables financières et comportementales ;
- b. le modèles de notation interne (Internal Rating-Based Approach, IRB) : sont des méthodologies autorisées par les Accords de Bâle II et III permettant aux banques de développer leurs propres modèles internes pour estimer la probabilité de défaut (Probability of Default - PD), la perte en cas de défaut (Loss Given Default - LGD), et l'exposition en cas de défaut (Exposure at Default - EAD),
- c. le stress tests réguliers : sont des simulations imposées par les régulateurs (notamment par la Banque Centrale) pour évaluer la résilience des portefeuilles de crédit à des scénarios économiques défavorables ou extrêmes ;
- d. l'exploitation du Big Data : c'est l'analyse de grands volumes de données structurées et non structurées (par exemple, comportements d'achat, données fiscales, historique bancaire) pour affiner l'évaluation du risque de crédit et détecter précocement les signaux de détérioration ;

⁸ Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, *Convergence internationale de la mesure du capital et des standards de capital – Document Bâle II*, Banque des Règlements Internationaux (BRI), juin 2006.

Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, *Renforcement de la résilience des banques et des systèmes bancaires – Document Bâle III*, Banque des Règlements Internationaux (BRI), décembre 2011

- e. la machine Learning et Intelligence Artificielle : c'est un développement de modèles prédictifs non linéaires capables de capturer des corrélations complexes entre les variables, offrant une précision accrue dans la détection du risque de défaut ;
- f. la surveillance comportementale en temps réel : c'est le suivi en continu des comportements financiers des emprunteurs (par exemple, retards de paiement, utilisation des lignes de crédit) pour ajuster dynamiquement l'évaluation du risque ;
- g. la technologies de blockchain : dans certaines initiatives innovantes, la blockchain est utilisée pour authentifier l'identité des emprunteurs, valider les antécédents de crédit et sécuriser les informations sensibles ;

Ces outils modernes permettent d'améliorer considérablement la capacité prédictive des banques, de renforcer la stabilité de leur portefeuille de crédits et de mieux résister aux crises économiques systémiques. Ces approches, bien qu'efficaces, nécessitent une adaptation contextuelle dans des environnements comme celui de la RDC, où les contraintes structurelles et institutionnelles appellent à une analyse spécifique des pratiques en vigueur et des perspectives d'amélioration

I.5 Revue rapide d'études empiriques

De nombreuses recherches empiriques ont analysé l'impact de la gestion du risque de crédit sur la solidité du secteur bancaire et la promotion de la croissance économique. Parmi les études les plus significatives figurent :

- a. World Bank (2021) : L'étude « *Global Financial Development Report* » a montré que la présence d'une centrale de risques efficace dans un pays contribue à accroître l'accès au crédit pour les petites et moyennes entreprises (PME) de 30 % en moyenne, tout en réduisant de près de 20 % le taux de défaut sur les prêts bancaires.
- b. International Monetary Fund - IMF (2022) : Le rapport « *Global Financial Stability Report* » a souligné que les banques dotées de systèmes internes robustes de gestion du risque de crédit, notamment par l'utilisation de modèles de scoring avancés, résistent mieux aux chocs économiques majeurs, comme en témoigne leur performance durant la pandémie de COVID-19.
- c. Love and Mylenko (2003) : Leur étude empirique sur 47 pays a montré que l'existence d'un bureau de crédit ou d'une centrale des risques améliore considérablement la discipline de remboursement des emprunteurs et réduit l'accès discriminatoire au crédit.
- d. Djankov, McLiesh et Shleifer (2007) : En analysant les infrastructures de crédit dans 129 pays, ces chercheurs ont mis en évidence que les économies disposant d'une meilleure transparence de l'information via des registres de crédit connaissent des volumes de prêts bancaires plus élevés et des taux de défaut plus faibles.
- e. Arner et al. (2017) : Dans leur publication « *Credit Reporting Systems and the Banking Sector* », ils démontrent que les systèmes efficaces d'échange d'informations de crédit améliorent la performance globale des banques et réduisent le risque systémique dans les économies émergentes.

En bréf, Ces études convergent toutes vers une même conclusion : la disponibilité d'informations fiables sur le comportement de crédit des emprunteurs, combinée à l'utilisation d'outils modernes d'évaluation du risque, constitue un levier majeur pour renforcer la stabilité bancaire, accroître l'efficacité du financement de l'économie réelle et limiter la fréquence et la gravité des crises financières.

Conclusion du Chapitre I

Ce premier chapitre a permis d'établir les fondements théoriques et empiriques indispensables à la compréhension du crédit bancaire et de son corollaire principal, le risque de crédit. À travers l'analyse du rôle économique du crédit, des différentes typologies de risques, des théories explicatives de l'asymétrie d'information et des outils modernes de gestion du risque, il ressort que la maîtrise du cycle du crédit constitue un levier stratégique pour garantir la solidité financière des banques et soutenir un développement économique durable.

L'examen des études empiriques a, en outre, montré que la disponibilité d'informations fiables sur la solvabilité des emprunteurs est un déterminant essentiel de l'efficacité des dispositifs de gestion du risque de crédit. Ainsi, une bonne évaluation du risque ne peut être envisagée sans des infrastructures institutionnelles robustes, telles que les centrales de risques ou les bureaux de crédit.

C'est dans cette perspective que s'inscrit le prochain chapitre, qui est consacré à l'étude approfondie du risque de crédit, à son évaluation systémique, ainsi qu'à l'importance stratégique des centrales des risques dans l'optimisation de la gestion du risque bancaire.

Chapitre II : Revue de la littérature théorique et empirique sur le risque de crédit et la centrale de risque

II.0 Introduction

La gestion du risque de crédit constitue un défi majeur pour les systèmes bancaires, en particulier dans les économies émergentes où l'accès à l'information sur les emprunteurs est limité. En République Démocratique du Congo (RDC), le secteur bancaire évolue dans un environnement marqué par un accès restreint aux données de crédit, une faible inclusion financière et une absence de centrale des risques pleinement opérationnelle. Ainsi, les banques Congolaises fonctionnent dans un environnement caractérisé par⁹ :

- a. la rareté des données fiables sur les emprunteurs ;
- b. la faible couverture des systèmes d'information de crédit ;
- c. une infrastructure institutionnelle encore en développement, notamment avec l'absence d'une centrale des risques pleinement opérationnelle ;

Face à ces contraintes, la capacité à évaluer et à maîtriser le risque de crédit devient un enjeu stratégique pour assurer la solidité des institutions financières, renforcer la confiance du public et soutenir le développement économique.

Ce chapitre propose une analyse approfondie des fondements théoriques et des pratiques empiriques en matière de gestion du risque de crédit. À travers une revue critique de la littérature, il explore :

- a. les concepts fondamentaux liés au risque de crédit ;
- b. les principales théories économiques expliquant l'émergence et la gestion du risque (asymétrie d'information, sélection adverse, aléa moral) ;
- c. les modèles classiques et modernes d'évaluation du risque de défaut ;
- d. et le rôle stratégique des centrales de risques dans l'amélioration de la qualité de l'information bancaire ;

La structuration du chapitre s'articule autour de trois axes majeurs :

- a. la présentation des concepts et théories du risque de crédit ;
- b. l'analyse des outils et des modèles d'évaluation du risque ;
- c. l'étude du rôle et des enjeux liés à la mise en place d'une centrale de risques dans les économies émergentes, avec un focus particulier sur le contexte congolais ;

Ce chapitre vise à fournir une analyse approfondie des théories et des pratiques entourant la gestion du risque de crédit en RDC, en s'appuyant sur une revue de la littérature économique et financière. Il se structure en trois parties :

⁹ (Banque mondiale, 2022)

II.1.2 Définition des concepts risque et risque de crédit

II.1.2.1 Définition du risque

Le risque est certainement un des mots les plus surutilisés, mais parmi les moins compris. Il est à la mode, comme « processus », « design », « système » et « taxe sur la valeur ajoutée ».

Le risque est une forme d'incertitude quant aux résultats qui peuvent avoir un effet potentiellement négatif sur un individu ou une entité. Le risque est subjectif selon la perception de l'entité qui pourrait subir la perte ou la blessure. Le risque est lié à la notion d'incertitude, mais également au fait qu'il a des conséquences négatives : on parle rarement du risque de gagner. (Brunel, 2009)

L'Organisation Internationale de Normalisation définit le risque comme étant « la possibilité qu'un événement, une action ou inaction ait des effets négatifs sur la capacité d'une entité à atteindre ses objectifs organisationnels. Dans cette définition, les incertitudes comprennent les événements qui peuvent ou non se produire ainsi que les incertitudes causées par l'ambiguïté ou par un manque d'information¹⁰ »

Partant des toutes ces définitions, nous pouvons affirmer : Si une perte est certaine, il ne s'agit pas d'un risque. Par exemple, sauter d'un avion sans parachute, avec une issue fatale garantie, ne constitue pas un risque. En revanche, utiliser un parachute introduit la notion d'incertitude.

II.1.2.2 Définition du risque de crédit

Le risque de crédit est défini comme étant la possibilité qu'un emprunteur ou une autre contrepartie contractuelle fasse défaut, c'est-à-dire qu'il puisse manquer à honorer ses obligations contractuelles.¹¹

Le risque de crédit est le fait qu'une banque ou une institution financière soit exposée en cas de détérioration de la qualité de crédit ou de défaillance de la contrepartie (emprunteur, entreprise, État, etc.). Il résulte de l'incapacité d'un emprunteur à honorer ses engagements financiers (remboursement du principal et des intérêts) et peut entraîner des pertes directes pour le prêteur.

II.1.3 Sortes des risques de crédit

Le risque de crédit, bien qu'il soit souvent appréhendé globalement, recouvre en réalité plusieurs formes spécifiques qui affectent différemment l'exposition des établissements financiers. Pour mieux comprendre la complexité de ce risque et affiner les stratégies de gestion mises en œuvre, il est essentiel d'en distinguer les principales composantes. Selon la littérature (Hull, 2015 ; Bâle II, 2004), quatre composantes principales peuvent être distinguées :

- a. le risque de défaut;
- b. le risque de contrepartie;
- c. le risque de recouvrement;
- d. le risque de migration;

Cependant, pour des raisons d'analyse opérationnelle, ce travail regroupe ces composantes autour de trois grandes catégories complémentaires qui sont les suivantes :

- a. le risque de contrepartie;

¹⁰. Le Guide OSO 73 :2022, Norme 31000 (2009)

¹¹ Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. (2004). *International Convergence of Capital Measurement and Capital Standards: A Revised Framework*. Basel Committee Publications.

- b. le risque d'exposition;
- c. le risque de récupération;

Cette structuration pragmatique permet d'adapter l'analyse aux pratiques bancaires observées dans le contexte congolais, tout en restant fidèle aux concepts théoriques reconnus.

II.1.4 Risque de Contrepartie

II.1.4.1 Définition et mécanismes

Le risque de contrepartie est le fait qu'une partie à une transaction financière ne puisse pas remplir ses obligations contractuelles, entraînant une perte potentielle pour l'autre partie. Ce risque est particulièrement présent dans les activités de prêt bancaire, marchés financiers, produits dérivés et financements commerciaux. (John C. Hull, 2015).

Il peut résulter de plusieurs événements comme, par exemple:

- a. le défaut de paiement d'un emprunteur sur un prêt ;
- b. la faillite d'une entreprise partenaire ou d'un client ;
- c. le défaut d'une contrepartie dans une transaction sur les marchés financiers (obligations, actions, produits dérivés «c'est comme des paris sur la valeur future de quelque chose (or, pétrole, actions, devises).
- d. l'incidence de paiement dans des contrats commerciaux ou interbancaires, quand une banque prête à une autre banque ;

II.1.4.2 Différence entre Risque de Contrepartie et Risque de Crédit

Le risque de crédit est plus large car il englobe toutes les pertes liées à l'incapacité d'un emprunteur ou d'une contrepartie à honorer ses engagements financiers ; alors que le risque de contrepartie est une forme spécifique de risque de crédit qui s'applique principalement aux transactions financières. En d'autres termes, le risque de crédit, c'est quand une personne ou une entreprise emprunte de l'argent à la banque et n'arrive pas à rembourser. Par exemple, si un client ne paie plus son prêt, la banque perd de l'argent. Le risque de contrepartie, lui, est un cas particulier du risque de crédit. Il apparaît surtout quand deux institutions financières font des opérations entre elles, comme des échanges de devises, des contrats à terme ou des produits financiers complexes. Par exemple, si une banque passe un contrat avec une autre banque pour échanger des dollars contre des euros, et que l'une des deux ne respecte pas l'accord, il y a un risque de contrepartie. En résumé, le risque de crédit concerne surtout les prêts classiques aux clients, tandis que le risque de contrepartie concerne surtout les opérations entre banques ou sur les marchés financiers.

II.1.4.3 Types de Risque de Contrepartie

- a. le risque de règlement (Settlement Risk): il survient lorsqu'une contrepartie ne livre pas un actif ou ne règle pas un paiement comme convenu. Exemple : Une banque A transfère des fonds à une banque B dans une devise étrangère, mais la banque B ne livre pas la devise en retour. Cas célèbre : La faillite de la banque Herstatt en 1974, où des transactions de change ont été interrompues après la fermeture de la banque allemande. (Schmieder et alii, 2014) ;
- b. le risque de remplacement (Replacement Risk): il se produit lorsqu'une contrepartie fait défaut et qu'il faut remplacer l'accord à un coût plus élevé. Exemple : Une entreprise conclut un *contrat de swap* (*Un swap est un contrat financier entre deux parties qui s'engagent à échanger des flux financiers futurs selon des conditions définies à l'avance. Il s'agit d'un produit dérivé très utilisé sur les marchés financiers pour gérer les risques ex : taux d'intérêt, devises ou pour spéculer.*)

(*Hull, John C. ,2018*). avec une banque. Si la banque fait faillite, l'entreprise devra trouver une nouvelle banque, potentiellement à un coût plus élevé ;

- c. le risque de variation : c'est une exposition au risque évolue en fonction des fluctuations de marché. Exemple : Dans un contrat de dérivé, si le marché évolue défavorablement, l'exposition au risque peut augmenter ;

II.1.5 Mesure et gestion du Risque de Contrepartie

Les institutions financières utilisent plusieurs indicateurs pour évaluer et surveiller le risque de contrepartie, entre autres :

- a. la probabilité de défaut : l'estimation du risque de défaut d'une contrepartie sur une période donnée, Se base sur l'historique de défauts et les notations de crédit (ex. Moody's, S&P) ;
- b. la perte en cas de défaut: la proportion des pertes subies en cas de défaillance d'une contrepartie, dépend des garanties et du type de transaction ;
- c. l'exposition en cas de défaut: c'est montant engagé auprès de la contrepartie au moment du défaut, il peut fluctuer en fonction de l'évolution des marchés ;
- d. la valeur à risque de contrepartie: la correction de la valeur d'un instrument financier en fonction du risque de contrepartie, elle est utilisé pour ajuster le prix des produits dérivés en fonction du risque associé à la contrepartie ;

II.1.6 Stratégies d'atténuation du risque de contrepartie

Dans le cadre de la gestion du risque de contrepartie, les institutions financières s'appuient sur divers indicateurs quantitatifs afin d'évaluer l'exposition potentielle, d'anticiper les pertes et de prendre les mesures appropriées de couverture ou de provisionnement. Ces indicateurs permettent une approche plus précise du risque encouru par rapport à une simple analyse qualitative, en intégrant les dynamiques de défaut, la qualité des garanties, et l'évolution des marchés financiers, que voici par exemple quelques stratégies¹² :

- a. la diversification des contreparties : elle permet d'éviter une dépendance excessive à une seule contrepartie par exemples : travailler avec plusieurs partenaires financiers, diversifier les clients dans un portefeuille de prêts ;
- b. les garanties et collatéraux : exiger des actifs en garanti pour sécuriser les transactions. Exemples : les dépôts de marge pour les produits dérivés, garanties immobilières pour les prêts ;
- c. l'accords de compensation: il permet de réduire l'exposition nette au risque en compensant les dettes et créances réciproques entre deux parties, il est utilisé dans les transactions interbancaires ;
- d. le suivi des Notations de Crédit : c'est le suivi constant des évaluations de solvabilité des contreparties (ex. Moody's, Fitch, S&P) ; il sert à l'ajustement des limites de crédit en fonction des évolutions de la note de crédit.
- e. L'utilisation des produits dérivés de crédit (CDS - Credit Default Swaps) : il sert à transférer le risque de contrepartie à un tiers en souscrivant à un Credit Default Swap (CDS), et dans les cas où une contrepartie fait défaut, la protection CDS couvre une partie de la perte ;
- f. la régulation et Normes Bâloises : les Accords de Bâle II et Bâle III ont introduit des exigences pour encadrer la gestion du risque de contrepartie, par exemple :
 - Bâle II : imposition d'une pondération en capital pour couvrir le risque de contrepartie, et Introduction des modèles internes pour évaluer le risque.

¹² (Comité de Bâle,2004)

- Bâle III : création de nouvelles exigences de fonds propres pour le risque de contrepartie ; introduction du CVA (Credit Valuation Adjustment) pour mieux refléter le risque de contrepartie sur les marchés dérivés ; renforcement de la compensation obligatoire via chambres de compensation centrales (CCP) pour les dérivés standards.
- le risque d'exposition: c'est la valeur engagée par la banque en cas de défaut de la contrepartie. Il inclut les montants prêtés, mais aussi les engagements hors-bilan comme les lignes de crédit non utilisées.
- le risque de récupération (ou taux de recouvrement) : en cas de défaut, c'est la proportion du prêt que la banque pourra récupérer grâce aux garanties, aux procédures judiciaires ou à la liquidation d'actifs. Ainsi, Plus le taux de récupération est bas, plus la perte est importante.

II.2 Approches théoriques et modèles de gestion du risque de crédit

II.2.1 Théorie de l'asymétrie d'information

La théorie de l'asymétrie d'information, développée par Joseph E. Stiglitz et Andrew Weiss,(1981), est une contribution majeure à la compréhension des dysfonctionnements des marchés du crédit. Leur article, intitulé "*Credit Rationing in Markets with Imperfect Information*", publié dans *The American Economic Review*, explore comment l'information inégale entre prêteurs et emprunteurs peut conduire à des situations de rationnement du crédit.

II.2.1.2 Contexte et fondements de la théorie

Dans un marché idéal, l'ajustement des taux d'intérêt devrait équilibrer l'offre et la demande de crédit. Cependant, (Stiglitz et Weiss. ,1981) démontrent que, en présence d'asymétrie d'information, cet ajustement peut être inefficace. Les emprunteurs possèdent généralement plus d'informations sur la rentabilité et le risque de leurs projets que les prêteurs. Cette disparité informationnelle engendre deux principaux problèmes :

- la sélection adverse : les prêteurs, incapables de distinguer avec certitude les emprunteurs risqués des emprunteurs moins risqués, peuvent fixer des taux d'intérêt plus élevés pour compenser le risque perçu. Cependant, des taux plus élevés peuvent attirer des emprunteurs prêts à accepter des risques plus importants, augmentant ainsi la probabilité de défaut.
- l'aléa moral : après l'octroi du prêt, les emprunteurs peuvent être incités à entreprendre des projets plus risqués que ceux initialement prévus, sachant que les pertes potentielles seront en partie supportées par les prêteurs.

II.2.1.3 Implications du rationnement du crédit

Contrairement à l'idée que l'augmentation des taux d'intérêt peut toujours équilibrer le marché du crédit, (Stiglitz et Weiss. ,1981) montrent que les banques peuvent préférer rationner le crédit plutôt que d'augmenter les taux au-delà d'un certain point. Cette stratégie vise à limiter l'entrée d'emprunteurs trop risqués et à réduire le risque global de défaut dans leur portefeuille de prêts. Ainsi, même des emprunteurs disposés à payer des taux plus élevés peuvent se voir refuser un prêt, non pas en raison de leur solvabilité, mais en raison des imperfections informationnelles du marché.

La théorie de Stiglitz et Weiss a inspiré de nombreuses recherches sur les marchés du crédit et les politiques financières. Par exemple, des études ont exploré comment des mécanismes tels que les garanties, le partage d'informations entre institutions financières et la surveillance accrue des emprunteurs peuvent atténuer les effets de l'asymétrie d'information. D'autres travaux ont examiné l'impact de cette asymétrie sur les petites

et moyennes entreprises (PME), souvent plus affectées par le rationnement du crédit en raison de leur opacité financière.

II.2.2 Théorie du portefeuille de crédit

La théorie moderne du portefeuille (Modern Portfolio Theory, MPT) est une approche fondamentale en finance, introduite par Harry Markowitz ,(1952). Elle propose une méthodologie pour la construction de portefeuilles d'investissement optimisés, en mettant l'accent sur la diversification afin de maximiser le rendement attendu pour un niveau de risque donné.

II.2.3.1 Contexte historique

Avant les travaux de Markowitz, les investisseurs se concentraient principalement sur l'analyse individuelle des actifs pour évaluer leur rentabilité potentielle. Cependant, cette approche négligeait l'impact combiné des actifs au sein d'un portefeuille. Dans son article pionnier "*Portfolio Selection*"¹³, Markowitz a démontré que le risque et le rendement d'un portefeuille ne dépendent pas seulement des caractéristiques individuelles des actifs, mais aussi de la manière dont ces actifs interagissent entre eux.

II.2.3.2 Principes fondamentaux

- diversification : la théorie moderne du portefeuille souligne que la diversification des investissements peut réduire le risque global du portefeuille. En combinant des actifs dont les rendements ne sont pas parfaitement corrélés, les fluctuations négatives de certains peuvent être compensées par les fluctuations positives d'autres ;
- rendement attendu et risque : Quand on parle d'un portefeuille d'investissements, le rendement attendu, c'est simplement ce qu'on espère gagner en moyenne. Et le risque, c'est le fait qu'on ne soit jamais sûr à 100 % de ce gain : on peut gagner plus, mais aussi moins. Ce risque se mesure en regardant à quel point les résultats peuvent varier dans le temps;
- frontière efficiente : parmi tous les portefeuilles possibles, la frontière efficiente représente l'ensemble des portefeuilles offrant le rendement le plus élevé pour un niveau de risque donné, ou le risque le plus faible pour un rendement attendu donné. Les investisseurs rationnels se verront entraînés à choisir des portefeuilles situés sur cette frontière, c'est-à-dire le rapport entre qualité, prix, et faible risque;

II.2.3.3 Modélisation mathématique

Construire un bon portefeuille d'investissements, selon la théorie moderne du portefeuille, revient à bien choisir et combiner les placements pour réduire les risques tout en visant un certain niveau de gain. Cela demande de bien connaître le comportement de chaque placement et la manière dont ils réagissent ensemble. En pratique, ce n'est pas toujours simple, car il faut de bonnes estimations pour que ça fonctionne

¹³ *Portfolio Selection The Journal of Finance, Vol. 7, No. 1. (Mar., 1952), pp. 77-91*

II.2.3.4 Critiques et évolutions

Bien que révolutionnaire, la théorie moderne du portefeuille a fait l'objet de critiques, notamment en ce qui concerne ses hypothèses (Mandelbrot, B. B., & Hudson, R. L. ,2004) :

- normalité des rendements : la MPT suppose que les rendements des actifs suivent une distribution normale, ce qui n'est pas toujours le cas, surtout en période de forte volatilité ;
- stabilité des corrélations : les corrélations entre actifs peuvent changer au fil du temps, particulièrement lors de crises financières, rendant la diversification moins efficace ;
- données historiques : la dépendance aux données historiques pour estimer les rendements et les risques futurs peut être problématique, car le passé n'est pas toujours un indicateur fiable du futur ;

Parmi les principales critiques adressées à la théorie moderne du portefeuille, celles de Benoît Mandelbrot et de Nassim Nicholas Taleb occupent une place majeure. Mandelbrot a montré que les marchés financiers ne suivent pas une courbe normale comme le suppose la théorie classique, mais présentent plutôt des comportements irréguliers et des événements extrêmes fréquents, ce qu'on appelle les queues épaisse. Il propose d'utiliser des approches alternatives comme les modèles fractals pour mieux représenter la réalité des marchés.

S'inspirant de ces travaux, (Taleb, 2007) souligne que les modèles financiers traditionnels ignorent l'impact des événements rares et imprévisibles, appelés "cygnes noirs", qui ont pourtant des conséquences majeures. Pour lui, continuer à baser la gestion des risques uniquement sur la normalité des rendements expose les banques et les investisseurs à des surprises brutales et graves (Taleb, N. N. ,2007).

En résumé, (Mandelbrot et Taleb, 2007), reprochent à la théorie moderne du portefeuille de minimiser les risques extrêmes et de donner une fausse impression de sécurité dans un environnement qui est en réalité beaucoup plus instable et imprévisible. En fait, Mandelbrot et Taleb nous rappellent que la théorie moderne du portefeuille est trop optimiste : elle imagine des marchés calmes, alors qu'en réalité, les marchés sont souvent turbulents et marqués par des crises inattendues.

II.2.3 Théorie du rationnement du crédit

La théorie du rationnement du crédit est un concept économique qui explique pourquoi, dans certaines situations, les institutions financières choisissent de limiter l'offre de crédit, même lorsque les emprunteurs sont disposés à payer des taux d'intérêt plus élevés. Cette approche contraste avec l'idée traditionnelle selon laquelle les marchés s'équilibrent uniquement par l'ajustement des prix.

II.2.3.1 Origines et développement de la théorie

L'une des contributions majeures à cette théorie est l'article de Joseph E. Stiglitz et Andrew Weiss publié en 1981, intitulé "*Credit Rationing in Markets with Imperfect Information*". Dans son ouvrage, les auteurs démontrent que l'asymétrie d'information entre prêteurs et emprunteurs peut conduire à un rationnement du crédit. Les banques, ne pouvant pas distinguer avec certitude les emprunteurs solvables des emprunteurs risqués, préfèrent parfois restreindre l'accès au crédit plutôt que d'augmenter les taux d'intérêt, afin de limiter les risques de défaut.

II.2.3.2 Mécanismes sous-jacents

Deux phénomènes principaux expliquent ce rationnement (Stiglitz, J. E., & Weiss, A. ,1981):

1. Sélection adverse : Lorsque les taux d'intérêt augmentent, les emprunteurs les plus prudents peuvent se retirer du marché, laissant une proportion plus élevée d'emprunteurs risqués. Cette situation accroît le risque global pour les prêteurs.
2. Aléa moral : Après l'obtention d'un prêt, un emprunteur peut être incité à entreprendre des projets plus risqués, sachant que les pertes potentielles seront partagées avec le prêteur.

Ces mécanismes incitent les banques à maintenir des taux d'intérêt à un niveau modéré et à rationner le crédit pour gérer le risque associé à l'asymétrie d'information.

II.2.3.3 Applications et implications

Le rationnement du crédit affecte particulièrement les petites et moyennes entreprises (PME), qui disposent souvent de moins de garanties et d'historiques financiers moins étoffés. En période de crise économique, ce phénomène peut s'accentuer, limitant l'accès au financement pour des entreprises pourtant viables.

Des études ont également montré que le rationnement du crédit peut entraîner des déséquilibres macroéconomiques, affectant la croissance et l'emploi. Par exemple, une analyse du comportement bancaire suggère que les banques peuvent choisir de rationner le crédit plutôt que d'augmenter les taux d'intérêt, contribuant ainsi à des déséquilibres économiques.

II.2.3.4 Différence fondamentale : l'asymétrie d'information comme cause du rationnement du crédit

La théorie de l'asymétrie d'information explique que sur les marchés du crédit, les emprunteurs disposent de plus d'informations sur leur propre capacité à rembourser un prêt que les prêteurs (banques, institutions financières). Cette asymétrie crée deux problèmes principaux : la sélection adverse et l'aléa moral.

La théorie du rationnement du crédit, développée dans le cadre de cette asymétrie d'information, explique comment et pourquoi les banques réagissent en limitant l'offre de crédit plutôt qu'en augmentant simplement les taux d'intérêt.

II.2.4 Modèles statistiques et de scoring

L'évaluation du risque de crédit est une préoccupation majeure pour les institutions financières, en particulier dans un contexte où l'accès aux informations fiables sur les emprunteurs est limité. Pour pallier ces insuffisances et améliorer la prise de décision, les banques et les organismes de crédit s'appuient sur des modèles statistiques et de scoring. Ces modèles permettent d'évaluer la solvabilité des emprunteurs et d'anticiper le risque de défaut de paiement. Parmi ces modèles, certains sont emblématiques, tels que le Z-Score d'Altman, utilisé pour prédire la faillite des entreprises, et les modèles de régression logistique employés pour attribuer un score de crédit aux emprunteurs. Altman, E. I. (1968), E.I (2000).

Le scoring de crédit repose sur l'analyse quantitative des données financières et comportementales d'un emprunteur afin de lui attribuer un score reflétant sa probabilité de défaut. Les banques et institutions financières utilisent plusieurs approches, basées sur des modèles statistiques éprouvés : Nelder, J. A., & Wedderburn, R. W. M. (1972).

- Modèles discriminants, comme le Z-Score d'Altman, qui évaluent la solidité financière d'une entreprise en fonction de ses états financiers.
- Modèles probabilistes, tels que la régression logistique, qui est couramment utilisée pour estimer la probabilité de défaut d'un emprunteur individuel ou d'une entreprise.
- Modèles d'apprentissage automatique (machine learning), qui permettent d'améliorer la précision des évaluations grâce à des algorithmes plus sophistiqués.

Ces modèles sont essentiels dans les décisions d'octroi de crédit, le pricing des produits financiers, ainsi que dans la gestion des risques et la conformité réglementaire

II.2.4.1 Modèle Z-Score d'Altman:

Le modèle Z-Score d'Altman a été développé en 1968 par Edward I. Altman pour évaluer la probabilité de faillite d'une entreprise. Il s'agit d'un modèle de classification basé sur une analyse discriminante linéaire. Il permet de prédire si une entreprise risque ou non de faire faillite à partir de ses ratios financiers.

Avantages du Modèle Z-Score d'Altman :

- Modèle simple et facile à appliquer avec des données financières accessibles ;
- Permet une prise de décision rapide en matière d'octroi de crédit ;
- Outil efficace pour comparer la santé financière de plusieurs entreprises.

Limites du Modèle Z-Score d'Altman :

- Il est basé uniquement sur des données comptables, sans prise en compte des facteurs qualitatifs ;
- Il est moins performant pour les entreprises de services ou les jeunes entreprises sans historique financier solide ;
- Il ne prend pas en compte les variations conjoncturelles du marché.

II.2.4.2 Modèle Régression Logistique et Scoring de Crédit

Les modèles de scoring de crédit utilisent souvent la régression logistique, une technique statistique permettant d'estimer la probabilité qu'un emprunteur fasse défaut sur un prêt en fonction de ses caractéristiques.

La régression logistique est un modèle probabiliste qui prédit une variable binaire, ici défaut (1) ou non-défaut (0), à partir de variables explicatives (revenu, niveau d'endettement, historique de crédit, etc.).

Application bancaire du modèle

Les banques utilisent la régression logistique pour attribuer un score de risque aux emprunteurs. Ce score est ensuite comparé à un seuil prédéfini pour prendre une décision d'octroi de crédit :

- Score élevé → Faible risque → Crédit accordé ;
- Score moyen → Risque modéré → Analyse complémentaire requise ;
- Score faible → Risque élevé → Crédit refusé.

Avantages : ce modèle :

- facile à interpréter et à expliquer aux régulateurs et aux décideurs ;
- prend en compte plusieurs facteurs simultanément ;
- est bien adapté aux grandes bases de données utilisées dans le scoring.

Limites :

- l'hypothèse de linéarité entre les variables explicatives et le logarithme des probabilités qui peut être restrictive ;
- le modèle est sensible à la colinéarité entre les variables ;

- il est moins performant face à des modèles plus complexes comme les réseaux de neurones ou les algorithmes de machine learning.

Ces modèles, bien qu'efficaces, présentent des limites qui incitent à explorer des approches plus avancées, notamment à travers le machine learning et l'intelligence artificielle. Dans le contexte de la République Démocratique du Congo, où l'absence d'un bureau de crédit limite l'accès aux informations des emprunteurs, l'implémentation d'un modèle de scoring robuste pourrait considérablement améliorer la gestion du risque bancaire.

II.2.4.3 Tableau1 Comparaison et Complémentarité des Modèles

Critères	Modèle Z-Score d'Altman	Régression Logistique
Type de risque évalué	Risque de faillite des entreprises	Risque de défaut des emprunteurs
Données utilisées	Ratios financiers	Données démographiques, comportementales et financières
Interprétation	Simple et basé sur un score unique	Probabilité de défaut estimée
Limites	Ne prend pas en compte les facteurs qualitatifs	Sensible aux choix des variables explicatives

Source : Altman, E. I. (1968)

II.2.5 Modèles réglementaires (Bâle I, II, III)

Les modèles de scoring permettent d'attribuer une note aux emprunteurs afin d'évaluer leur solvabilité et leur probabilité de défaut. Parmi ces modèles, le Z-Score d'Altman est un outil couramment utilisé pour évaluer la solidité financière des entreprises, tandis que les modèles de régression logistique sont largement adoptés par les banques pour estimer le risque de défaut des emprunteurs individuels.

En parallèle, les régulateurs bancaires ont mis en place des cadres normatifs pour assurer la stabilité du système financier. Les accords de Bâle I, II et III, mis en place par le Comité de Bâle, définissent les exigences en matière de fonds propres et de gestion des risques des institutions financières. Altman (1968), et à Thomas et al. (2002)

II.2.5.1 Historique du Comité de Bâle sur le Contrôle Bancaire (CBCB)

Le Comité de Bâle sur le Contrôle Bancaire (CBCB) a été créé en 1974 par les gouverneurs des banques centrales des pays du Groupe des Dix (G10). Son objectif principal était de renforcer la stabilité du système bancaire international en harmonisant les réglementations prudentielles et en favorisant la coopération entre les autorités de supervision bancaire.

II.2.5.2 Évolution du CBCB

- 1975 : Publication du premier document sur les principes fondamentaux du contrôle bancaire.
- 1988 : Introduction de Bâle I, la première norme internationale sur les exigences de fonds propres.
- 1996 : Révision de Bâle I avec l'introduction d'une exigence supplémentaire pour le risque de marché.
- 2004 : Lancement de Bâle II, qui introduit un cadre plus sophistiqué pour la gestion des risques.

- 2009 : En réponse à la crise financière de 2008, le Comité de Bâle développe Bâle III, visant à renforcer la résilience du secteur bancaire.
- 2017-2019 : Finalisation des réformes de Bâle III, incluant des exigences supplémentaires en matière de levier et de liquidité.

II.2.5.3 Rôle Actuel du CBCB

Aujourd’hui, le CBCB joue un rôle clé dans la régulation financière mondiale en émettant des recommandations et en surveillant leur mise en œuvre par les juridictions nationales. Bien qu'il n'ait pas de pouvoir contraignant, ses normes sont largement adoptées par les régulateurs bancaires à travers le monde. (Basel Committee on Banking Supervision, 2019).

Bâle I : Introduction de la Réglementation Bancaire Internationale

- Adopté en 1988 par le Comité de Bâle, Bâle I a introduit un cadre minimal de fonds propres pour les banques. En 1988, le Comité de Bâle a introduit un ensemble de recommandations connues sous le nom d’Accord de Bâle I, visant à garantir la stabilité du système bancaire international en imposant un seuil minimal de fonds propres aux banques. Ce seuil est déterminé par un ratio prudentiel, appelé ratio Cooke, qui exige que les fonds propres représentent au moins 8 % des engagements de crédit d’un établissement bancaire.
- Pour évaluer ces fonds propres, Bâle I repose sur une approche de pondération des risques, établissant une relation minimale entre les fonds propres d'une banque et ses engagements ajustés en fonction du niveau de risque. Ce dispositif limite ainsi la capacité d'octroi de crédits des banques, réduisant ainsi leur exposition aux risques. Toutefois, cette approche initiale ne prend en compte que le risque de crédit, laissant de côté d’autres formes de risques financiers, tels que le risque de taux d’intérêt et les placements en valeurs mobilières (Taccola-Lapierre, 2008).
- En 1996, une évolution de l'accord a conduit à l'intégration des risques de marché (notamment les risques de change et de taux), accompagnée de l'introduction d'exigences en fonds propres pour couvrir ces nouvelles catégories de risques. De plus, les banques ont été autorisées à utiliser leurs propres modèles internes pour évaluer ces risques et déterminer leurs exigences en capital. Cette réforme a favorisé l'émergence de l'autocontrôle, qui donne aux institutions financières la possibilité d'employer des modèles internes pour la gestion et le suivi des risques (Chavagneux, 2003).
- Malgré ces améliorations, certains experts ont critiqué le cadre de Bâle I, soulignant que la méthode de calcul des risques n'était pas entièrement représentative des engagements bancaires. En effet, le ratio Cooke repose sur une pondération forfaitaire simplifiée qui ne permet pas d'évaluer de manière optimale le risque de crédit. En excluant d'autres sources de risques, comme celles liées à l'organisation interne des banques, aux ressources humaines ou à des facteurs externes, ce dispositif présentait certaines limites (Figuet, 2003).
- De plus, Halperin et al. (2008) ont relevé que ce ratio prudentiel ne prend pas en compte la qualité de l'emprunteur. En effet, la même exigence de 8 % de fonds propres s'appliquait aussi bien aux emprunteurs bien notés qu'à ceux présentant un risque plus élevé. Ainsi, ce seuil est progressivement devenu une contrainte administrative qui ne correspondait plus aux exigences économiques réelles, en raison d'un décalage croissant entre la réglementation et l'évolution du risque économique. Face à ces constats, le Comité de Bâle a entrepris une refonte de son dispositif en proposant un nouvel accord, Bâle II, qui introduit un ratio de solvabilité plus adapté, visant à mieux refléter le niveau réel des risques pris par les banques.

II.2.5.4 Bâle II : Approche Sensible au Risque

Adopté en 2004, l'accord de Bâle II a affiné le cadre réglementaire mis en place par Bâle I en introduisant trois piliers fondamentaux :

- l'exigences minimales de fonds propres ;
- la supervision bancaire renforcée;
- la discipline de marché et transparence accrue.

II.2.5.5 Exigences minimales de fonds propres : Approches standardisées et avancées pour le risque de crédit

Les réformes de Bâle II maintiennent le ratio minimum de 8 % de fonds propres, mais en introduisant des méthodes plus sophistiquées pour l'évaluation du risque de crédit. Deux grandes approches sont proposées :

II.2.5.6 Approche Standardisée (AS)

L'approche standardisée repose sur des notations externes (agences de notation telles que Moody's, S&P, Fitch) pour évaluer le risque des emprunteurs. Elle applique un système de pondération en fonction du niveau de risque de la contrepartie :

- Les actifs sont classés par catégorie (États, institutions financières, entreprises, particuliers, etc.).
- Les pondérations de risque sont prédéfinies en fonction de la notation de crédit (exemple : une contrepartie notée AAA a une pondération plus faible qu'une contrepartie notée B).
- Le capital requis est calculé selon ces pondérations.

Avantages : Simplicité et facilité d'application. Inconvénient : Moins de flexibilité, car il repose sur des notations externes sans prendre en compte les évaluations internes des banques.

II.2.5.7 Approche Fondée sur les Notations Internes

Les banques disposant de modèles internes validés par les régulateurs peuvent utiliser l'approche Internal Ratings-Based Approach (IRB) en anglais, qui permet une évaluation plus personnalisée du risque de crédit. Deux niveaux existent :

- IRB Fondamentale (F-IRB) : La banque estime uniquement la probabilité de défaut (PD) de l'emprunteur. Cependant, les autres paramètres de risque (tels que la perte en cas de défaut (LGD) et l'exposition au défaut (EAD)) restent fixés par les régulateurs.
- IRB Avancée (A-IRB) : La banque estime tous les paramètres de risque (PD, LGD, EAD, Maturité).

Avantages : Une meilleure gestion des risques et une optimisation du capital. Inconvénients : Mise en œuvre complexe et nécessité d'une validation stricte par les autorités de supervision.

Ces nouvelles méthodes permettent aux banques d'adapter les exigences de fonds propres en fonction du niveau réel de risque. Une entreprise bien notée nécessite moins de fonds propres qu'une entreprise jugée risquée, favorisant ainsi une différenciation des taux de crédit.

II.2.5.8 Supervision bancaire : Un contrôle renforcé des régulateurs

Le deuxième pilier de Bâle II insiste sur un rôle plus actif des régulateurs dans la surveillance des banques. Ce contrôle passe par :

- une évaluation régulière des risques et des pratiques bancaires ;
- une adaptation des exigences de fonds propres en fonction de la situation financière des établissements ;
- une validation des modèles internes pour les banques adoptant l'approche IRB avancée.

L'objectif est d'assurer que les banques disposent d'une couverture en capital suffisante et qu'elles respectent les règles prudentielles établies par les régulateurs nationaux et internationaux.

II.2.5.9 Discipline de marché et transparence accrue

Le troisième pilier vise à renforcer la transparence des banques en matière de gestion des risques. Pour ce faire, les institutions financières doivent :

- communiquer des informations détaillées sur leurs risques et fonds propres ;
- mettre en place des politiques de gouvernance et de gestion des risques efficaces ;
- réduire l'asymétrie d'information entre les banques, les investisseurs et les régulateurs.

Cette obligation de transparence permet aux investisseurs et aux autres parties prenantes d'évaluer plus précisément la solidité financière des banques, contribuant ainsi à la stabilité du système financier.

II.2.5.10 Introduction du risque opérationnel : un changement majeur

Une avancée majeure de Bâle II réside dans l'intégration du risque opérationnel aux exigences de fonds propres. Ce risque est défini par le Comité de Bâle comme étant le risque de pertes résultant de défaillances des processus, des systèmes internes, des erreurs humaines ou d'événements externes. Son inclusion dans le cadre réglementaire oblige les banques à revoir leurs processus métier et à renforcer leur contrôle interne ainsi que leurs résiliences opérationnelles.¹⁴

Pour mesurer ce risque, trois approches sont proposées :

- l'approche de base : application d'un taux forfaitaire de 15 % sur le PNB moyen des trois dernières années ;
- l'approche standardisée : même principe que l'approche de base, mais avec des taux différenciés par ligne métier (variant entre 12 % et 18 %) ;
- l'approche avancée : Les banques utilisent leurs modèles internes pour évaluer le risque opérationnel, sous réserve d'une validation des autorités de supervision.

¹⁴ Club de la Sécurité de l'Information Français, (2004).

Les banques disposent d'une flexibilité dans le choix de la méthode, mais l'approche avancée est encouragée car elle réduit les exigences en fonds propres par Danièle Nouy, (2003).

Toutefois, elle impose des contraintes, comme :

- une approbation préalable des régulateurs ;
- une intégration des risques opérationnels dans la gestion quotidienne ;
- une base de données sur cinq ans pour évaluer l'historique des pertes.

La mise en place de cette approche avancée nécessite une restructuration organisationnelle, avec une entité indépendante chargée de la gestion des risques opérationnels et un renforcement du contrôle interne.

II.2.5.11 Limites et l'évolution vers Bâle III

Bâle III, bien qu'ambitieux dans le renforcement de la stabilité bancaire, fait l'objet de plusieurs critiques. Son cadre est jugé trop complexe et difficilement applicable, surtout pour les petites banques. Il favorisera les grandes institutions capables de manipuler les modèles internes, accentuant ainsi les inégalités. En période de crise, ses exigences en capital peuvent renforcer la procyclicité, limitant le crédit au moment où il est le plus nécessaire. De plus, sa dépendance persistante aux agences de notation soulève des inquiétudes, ce qui est problématique si les agences se trompent, comme lors de la crise de 2008, tout comme son application inégale selon les juridictions, affaiblissant l'uniformité et l'efficacité du système bancaire international.(Reimers A. ,2004)

Selon De Boissieu (2012), sans cette crise, Bâle II aurait pu durer bien plus longtemps. Cependant, les dysfonctionnements révélés par cette crise ont poussé le Comité de Bâle à revoir sa réglementation et à introduire Bâle III, qui renforce les exigences en capital et introduit des normes plus strictes en matière de liquidité et de levier financier.

En conclusion l'accord de Bâle II a constitué une avancée majeure en matière de régulation bancaire, notamment avec l'introduction des notations internes, la supervision accrue et l'intégration du risque opérationnel. Cependant, ses limites ont été mises en lumière lors de la crise financière, conduisant à une révision du cadre avec Bâle III pour renforcer la stabilité du système bancaire mondial.¹⁵

II.2.5.12 Renforcement de la Résilience Bancaire

À la suite de la crise financière de 2007-2008, le Comité de Bâle a révisé le cadre réglementaire bancaire pour améliorer la résilience du système financier. Ainsi, Bâle III vise à corriger les failles identifiées dans Bâle II, notamment en renforçant les fonds propres, la gestion des risques de contrepartie et de liquidité, ainsi que la régulation de l'effet de levier (Reimers A. ,2004);

¹⁵ Basel Committee on Banking Supervision (2004). *International Convergence of Capital Measurement and Capital Standards: A Revised Framework*.

II.2.5.13 Renforcement des exigences en fonds propres

L'un des principaux apports de Bâle III concerne la révision du cadre des fonds propres. Face aux insuffisances révélées par la crise, les fonds propres complémentaires et sur-complémentaires de Bâle II ont été supprimés, laissant place à une structure plus robuste (Alexander Reimers, 2012), :

- Les fonds propres de base et fonds propres additionnels, destinés à absorber les chocs économiques et financiers.
- Les fonds propres complémentaires, servant de protection supplémentaire en cas de liquidation bancaire.

En complément, les banques doivent constituer un coussin de conservation des fonds propres de 2,5 %, et, selon l'exposition au risque, un capital anti-cyclique compris entre 0 % et 2,5 % peut être imposé par les régulateurs.

II.2.5.14 Gestion des risques : Liquidité, levier et transparence

Les réformes introduisent également trois ratios fondamentaux pour mieux encadrer les risques de liquidité et de levier (Reimers, 2012) :

1. Le ratio de levier : destiné à limiter l'endettement excessif des banques, ce ratio non pondéré par le risque constitue une réponse aux dérives ayant contribué à l'instabilité financière (Comité de Bâle, 2010b).
2. Les ratios de liquidité :
 - Ratio de couverture des besoins de liquidité : garantit que les banques disposent d'actifs liquides de haute qualité suffisants pour couvrir leurs besoins de financement à court terme.
 - Ratio de financement stable net : assure que les sources de financement sont suffisamment stables sur un horizon d'un an.

Ces ratios visent à prévenir les crises de liquidité et à renforcer la confiance des investisseurs et des contreparties bancaires

En parallèle, les banques doivent désormais publier régulièrement des informations détaillées sur la composition et le calcul de leurs fonds propres, afin de garantir une meilleure transparence vis-à-vis des investisseurs et du public (Reimers A. ,2004).

II.2.5.15 Impact des réformes sur les modèles bancaires

Les exigences accrues de Bâle III influencent non seulement la politique financière des banques, mais aussi leur gouvernance et leur structure organisationnelle (Grillet Brossier, 2011). En particulier :

- Les banques coopératives doivent repenser leur modèle économique en rééquilibrant leurs activités pour répondre aux nouvelles obligations réglementaires (Reimers, 2012).
- Les établissements bancaires doivent renforcer leur contrôle interne et leur transparence, comme observé dans l'étude menée par De Serres et Ramboarisata (2013) sur six grandes banques canadiennes.

Selon Ory et al. ,(2012), ces réformes exigent une transformation des mécanismes de gouvernance, englobant les structures de pouvoir, le contrôle interne et les systèmes d'information des banques. La Banque de France (2006) définit ainsi la gouvernance d'entreprise comme l'ensemble des processus garantissant un équilibre des pouvoirs et un contrôle rigoureux.

Somme toutes, en réponse aux failles mises en évidence par la crise financière de 2008, Bâle III a durci les exigences prudentielles à travers un renforcement des fonds propres, une meilleure gestion du risque de liquidité et un encadrement strict du levier financier. Si ces mesures visent à assurer la stabilité du secteur bancaire, elles impliquent également des ajustements structurels et stratégiques pour les établissements financiers, impactant directement leurs modèles d'affaires et leur gestion des risques.

II.2.6 Modèles basés sur la théorie des options

a. Définition et fondements

Les modèles de risque de crédit fondés sur la théorie des options reposent sur l'approche structurelle du risque de défaut, introduite par Robert C. Merton (1974). Ces modèles considèrent que la valeur des actifs d'une entreprise suit un processus stochastique (une évolution aléatoire d'une variable dans le temps) et que la structure de son passif peut être modélisée à l'aide de la théorie des options.

b. Principe du Modèle de Merton

Le modèle de Merton (1974) repose sur l'hypothèse que la dette d'une entreprise peut être vue comme une option implicite sur la valeur de ses actifs. En d'autres termes, les actionnaires détiennent une option d'achat sur les actifs de l'entreprise, tandis que les créanciers détiennent une option de vente.

c. Hypothèses du modèle

Le modèle repose sur plusieurs hypothèses clés :

- les actifs de l'entreprise suivent un mouvement brownien géométrique avec une volatilité constante.
- les marchés financiers sont parfaits, sans coûts de transaction ni contraintes de liquidité.
- la structure du capital est simple, composée uniquement de dette et d'actions ordinaires.
- la dette a une échéance fixe et est remboursée en une seule fois à maturité.

d. Applications du Modèle de Merton

Le modèle de Merton a plusieurs applications dans l'évaluation du risque de crédit :

e. Estimation de la Probabilité de Défaut (PD)

La probabilité de défaut d'une entreprise correspond à la probabilité que la valeur de ses actifs soit inférieure au montant de la dette à maturité. ce qui signifie que plus la volatilité des actifs est élevée, plus la probabilité de défaut augmente.

f. Détermination des Spreads de Crédit

Sur les marchés financiers, le spread de crédit représente la prime de risque que les investisseurs exigent pour prêter à une entreprise, qu'elle soit commerciale ou non, plutôt qu'à un État considéré comme sûr.

Le modèle financier montre que deux principaux facteurs expliquent la taille du spread de crédit :

- la volatilité des actifs : Plus les actifs d'une entreprise sont instables ou imprédictibles (grande volatilité), plus le risque de défaut augmente. En conséquence, les investisseurs exigent un spread

plus large, c'est-à-dire un écart plus important entre le taux de l'entreprise et celui d'un emprunteur sans risque ;

- la structure du capital : Une entreprise fortement endettée est jugée plus vulnérable en cas de difficultés financières. Ce niveau d'endettement élevé pousse les investisseurs à demander une prime de risque supplémentaire, ce qui se traduit également par un spread plus élevé.

En résumé, plus l'entreprise est risquée, que ce soit à cause de l'instabilité de ses actifs ou de son niveau d'endettement, plus son coût de financement sur les marchés sera élevé par rapport à un acteur sûr. En gros, plus une entreprise est instable ou trop endettée, plus elle doit payer cher pour se financer. Ce supplément, c'est ce qu'on appelle le spread de crédit (Merton, R. C., 1974).

e. Base du Modèle KMV de Moody's

Le modèle KMV de Moody's est un modèle avancé de gestion du risque de crédit basé sur la théorie des options et développé par la firme KMV Corporation, rachetée plus tard par Moody's Analytics. Il est une extension du modèle de Merton (1974) et permet d'estimer la probabilité de défaut (PD) d'une entreprise en analysant la valeur et la volatilité de ses actifs. Le modèle KMV de Moody's est une amélioration du modèle de Merton qui permet une meilleure estimation du risque de crédit. Il est particulièrement utile pour les banques et les investisseurs cherchant à évaluer la solvabilité des entreprises et à anticiper les risques de défaut. Grâce à sa base de données historique sur les défauts, il est devenu un standard dans la gestion du risque de crédit.

II.2.6.1 Limites du Modèle de Merton

Bien que le modèle de Merton soit une avancée majeure en gestion du risque de crédit, il présente plusieurs limites :

Hypothèses trop simplifiées :

Il suppose que la valeur des actifs suit un mouvement brownien sans sauts (Le mouvement brownien est un modèle mathématique du hasard pur, souvent utilisé pour simuler l'incertitude ou l'aléa dans les domaines de la finance), ce qui ne prend pas en compte les variations brutales du marché (shocks soudains).

La dette est considérée comme ayant une échéance unique, alors que dans la réalité, les entreprises disposent de structures de dettes complexes avec différentes maturités.

- Difficulté d'estimation des paramètres :

La valeur des actifs et leur volatilité ne sont pas directement observables sur le marché, ce qui complique l'application pratique du modèle.

- Ignorance des risques de liquidité et de contagion :

Le modèle ne prend pas en compte le risque de marché, la corrélation entre défauts, ni les effets systémiques qui jouent un rôle important en période de crise financière.

II.2.6.2 Évolutions et Modèles Dérivés

Pour pallier à ces limites, plusieurs extensions du modèle de Merton ont été développées :

- le modèle de Black & Cox (1976) : introduction d'une barrière de défaut avant l'échéance ;
- le modèle de Longstaff & Schwartz (1995) : prise en compte du risque de taux d'intérêt ;
- le modèle KMV (Kealhofer, McQuown, Vasicek) : application du modèle Merton à des bases de données réelles pour affiner l'estimation de la probabilité de défaut.

Enfin, le modèle de Merton (1974) est une approche fondatrice dans la modélisation du risque de crédit basée sur la théorie des options. Il permet d'estimer la probabilité de défaut et d'analyser les spreads de crédit en fonction de la structure du capital et de la volatilité des actifs. Cependant, ses hypothèses simplificatrices limitent son applicabilité aux marchés réels. Les modèles dérivés, comme le KMV de Moody's, ont permis d'améliorer son efficacité en intégrant des ajustements liés aux conditions de marché.

II.2.7 Approches modernes (Big Data, Intelligence Artificielle)

L'intégration du Big Data et de l'Intelligence Artificielle (IA) dans la gestion du risque de crédit transforme profondément les méthodes traditionnelles d'évaluation et de surveillance des emprunteurs. Les innovations technologiques permettent aujourd'hui une analyse plus fine, plus rapide et plus prédictive du risque de défaut, améliorant ainsi les décisions des institutions financières.

II.2.7.1 Big Data et Risque de Crédit : Une Révolution dans l'Analyse des Données

Le Big Data désigne les volumes massifs de données provenant de multiples sources et générés à grande vitesse, rendant leur traitement difficile avec des outils classiques (McKinsey, 2016). Dans le domaine du risque de crédit, il englobe :

- les données financières traditionnelles : Historique bancaire, transactions, revenus ;
- les données comportementales : Utilisation des cartes de crédit, habitudes de consommation ;
- les données alternatives : Activité sur les réseaux sociaux, utilisation des téléphones mobiles, connexions Internet.

Le Big Data permet d'identifier des schémas cachés dans ces vastes ensembles de données et d'améliorer les modèles de prédiction du défaut.

II.2.7.2 Avantages du Big Data dans la gestion du risque de crédit

- l'analyse en temps réel des flux financiers des clients ;
- la réduction des erreurs de scoring grâce à des modèles enrichis ;
- l'amélioration de l'accès au crédit pour les clients non bancarisés grâce aux données alternatives.

II.2.8 Intelligence Artificielle et Évaluation du Risque de Crédit

L'Intelligence Artificielle révolutionne le crédit en utilisant des modèles avancés qui surpassent les approches traditionnelles de scoring basées sur les modèles logistiques (Edward I. Altman, 1968), méthode statistique conçue pour évaluer la probabilité de faillite d'une entreprise.

II.2.8.1 Avantages de l'IA pour le risque de crédit

L'amélioration de la précision du scoring grâce aux modèles non linéaires. La détection précoce des comportements à risque via l'analyse de données transactionnelles. Prise en compte des variables complexes comme les interactions sociales et professionnelles. Les banques utilisent l'IA couplée au Big Data pour détecter en temps réel des comportements suspects. (Baesens, Seow, & Thomas, 2016)

II.2.8.2 Impact du Big Data et de l'IA sur la Réglementation et la Conformité (Bâle III, IFRS 9)

L'intégration de ces nouvelles technologies doit respecter les exigences réglementaires :

- Bâle III impose une transparence accrue dans la gestion du risque de crédit (Comité de Bâle, 2017).
- IFRS 9 requiert des banques de mieux estimer les pertes attendues (EY, 2019).
- Le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), entré en application en 2018, encadre strictement l'utilisation des données personnelles dans les processus de scoring de crédit afin de garantir le respect de la vie privée et d'éviter les biais discriminatoires

En conclusion l'intégration du Big Data et de l'Intelligence Artificielle dans la gestion du risque de crédit offre des opportunités majeures : une meilleure précision des modèles, une analyse en temps réel et une détection précoce des risques. Cependant, ces technologies posent des défis en termes d'explicabilité, de conformité réglementaire et de gestion des biais algorithmiques. Pour garantir une adoption efficace, il est essentiel de développer des modèles transparents et robustes, tout en assurant une surveillance réglementaire stricte. Les approches modernes comme l'IA et le Big Data améliorent l'évaluation du risque de crédit, mais créent aussi d'autres risques. Les banques doivent combiner plusieurs méthodes pour une gestion efficace et prévenir les crises systémiques. Les banques doivent ainsi trouver un équilibre entre innovation et conformité.

II.3 Outils traditionnels, classiques et innovations dans la gestion du risque bancaire

II.3.0 Introduction

La gestion du risque bancaire est une priorité pour garantir la stabilité financière des institutions et minimiser les pertes potentielles. Depuis l'apparition des premières banques, des outils ont été développés pour analyser, mesurer et contrôler les risques.

Ces outils peuvent être classés en trois catégories :

- les outils traditionnels, qui s'appuient sur des méthodes empiriques (s'appuient sur l'observation, la collecte et l'analyse de données réelles pour comprendre un phénomène ou tester une théorie) et des analyses financières simples ;
- les outils classiques, qui intègrent des modèles normés et des réglementations internationales ;
- les innovations récentes, qui exploitent les avancées technologiques pour optimiser la gestion du risque bancaire.

Dans ce document, nous allons explorer ces outils, en mettant en avant leurs avantages, leurs limites et leurs évolutions.

II.3.1 Outils traditionnels

Les outils traditionnels reposent sur des approches simples et souvent subjectives qui ont permis aux banques de gérer les risques avant l'essor des technologies modernes.

Analyse financière et ratios : l'analyse financière constitue la base de l'évaluation du risque de crédit. Les banques examinent les états financiers des emprunteurs pour juger leur capacité à rembourser leurs dettes. (Altman, E. I., 1968).:

- le ratio d'endettement : mesure la proportion de la dette par rapport aux fonds propres. Un ratio élevé indique un risque accru ;
- le ratio de liquidité : évalue la capacité de l'emprunteur à faire face à ses obligations à court terme ;
- le ratio de rentabilité : estime la capacité d'une entreprise à générer des bénéfices, un indicateur clé de sa viabilité financière.

Notation interne et scoring: les banques développent des modèles de notation interne pour classer leurs clients selon leur risque de défaut. Le scoring de crédit attribue une note à un emprunteur en fonction de critères tels que les revenus, l'historique de remboursement et les garanties offertes :

- les garanties bancaires : garanties réelles : hypothèques, nantissements sur actifs, permettant à la banque de récupérer des fonds en cas de défaut ;
- les covenants bancaires sont des clauses spécifiques insérées dans les contrats de prêt afin de limiter certaines actions du débiteur susceptibles d'accroître le risque de crédit. Ils imposent, par exemple, des restrictions sur le niveau d'endettement futur, l'obligation de maintenir un certain niveau de liquidités, ou encore l'interdiction de distribuer des dividendes sans l'accord préalable du prêteur

Diversification du portefeuille : les banques réduisent leur exposition au risque en diversifiant leurs prêts sur différents secteurs économiques, types de clients et zones géographiques. (Markowitz, H. 1952)

II.3.2 Outils classiques

Régulation bancaire (Bâle I, II, III) : Les accords de Bâle ont progressivement imposé des exigences plus strictes aux banques¹⁶ :

- Bâle I (1988) : introduction des fonds propres minimaux pour couvrir les risques.
- Bâle II (2004) : intégration de trois piliers – exigences en capital, surveillance prudentielle, discipline de marché.
- Bâle III (2010) : renforcement des exigences de liquidité et de solvabilité après la crise financière de 2008.

Value at Risk (VaR): les banques utilisent des outils quantitatifs pour mesurer les pertes potentielles :

- la Value at Risk (VaR) estime la perte maximale potentielle d'un portefeuille pour un niveau de confiance donné ;

¹⁶ Basel Committee on Banking Supervision (2010). *Basel III: A Global Regulatory Framework for More Resilient Banks and Banking Systems*.

- les stress tests simulent des scénarios de crise pour tester la résilience des banques.

Systèmes de surveillance interne: les banques mettent en place des systèmes de contrôle interne pour surveiller les transactions et limiter les fraudes et erreurs opérationnelles.

II.3.3 Innovations récentes

Intelligence Artificielle et Machine Learning: avec la numérisation croissante du secteur financier, de nouveaux outils ont émergé pour optimiser la gestion des risques.

L'Intelligence Artificielle permet :

- une meilleure prédition du risque de crédit en analysant des milliers de variables en temps réel ;
- la détection automatique des fraudes grâce à l'apprentissage des comportements suspects.

Blockchain et smart contracts :

La blockchain renforce la sécurité des transactions et les smart contracts permettent d'automatiser des processus de paiement, réduisant ainsi le risque opérationnel.

Fintech et Open Banking

Les fintechs exploitent les Big Data et l'Open Banking pour fournir des solutions innovantes d'évaluation des risques, notamment pour les PME et les particuliers.

RegTech et automatisation de la conformité :

Les RegTech (Regulatory Technologies) aident les banques à respecter les régulations en automatisant les contrôles de conformité et en analysant les transactions en temps réel.

II.3.4 Comparaison entre outils traditionnels, classiques et innovations

Tableau2 : Comparaison des trois sortes d'outils

Critères	Outils traditionnels	Outils classiques	Innovations récentes
Méthodologie	Empirique, basée sur l'expérience	Structurée, basée sur des modèles	Numérique, basée sur l'IA et la data
Réglementation	Peu normée	Régulée par Bâle I, II, III	Conformité via RegTech et Open Banking
Technologie	Faible	Modérée	Élevée (IA, Blockchain, Big Data)
Précision	Approximative	Modérée	Très précise avec les algorithmes avancés

La Synthèse de ce tableau est réalisée à partir des travaux de Baesens et al. (2016), Arner et al. (2016), et des cadres réglementaires définis par le Comité de Bâle (2006).

L'évolution des outils de gestion du risque bancaire illustre l'effort constant du secteur financier pour s'adapter aux mutations économiques, technologiques et réglementaires. Si les outils traditionnels, comme

l'analyse des ratios financiers ou les modèles de scoring classiques ont posé les bases d'une évaluation systématique du risque, ils révèlent aujourd'hui certaines limites face à la complexité croissante des environnements financiers.

Les modèles issus des théories économiques, notamment les approches statistiques avancées, ont permis d'introduire davantage de rigueur scientifique dans la quantification du risque. Toutefois, ils reposent souvent sur des hypothèses restrictives, parfois éloignées de la réalité des marchés actuels.

L'émergence des technologies innovantes, telles que le Big Data, l'Intelligence Artificielle et l'apprentissage automatique (Machine Learning), ouvre de nouvelles perspectives. Ces outils modernes offrent la capacité de traiter d'immenses volumes de données en temps réel, de détecter des signaux faibles, et d'anticiper des comportements risqués avec une précision inédite. Ils permettent ainsi une gestion plus proactive et plus personnalisée du risque.

Cependant, cette transition vers des méthodes automatisées ne saurait se faire sans vigilance : elle soulève des enjeux éthiques, de transparence, et de robustesse des modèles, notamment en matière de biais algorithmiques et de protection des données personnelles.

En définitive, comme le rappellent Saunders et Cornett (2018), l'avenir de la gestion des risques bancaires ne réside pas dans l'opposition entre tradition et innovation, mais dans une combinaison intelligente de ces différentes approches. Le défi pour les banques sera d'intégrer harmonieusement les outils classiques, éprouvés par l'expérience, avec les nouvelles technologies, tout en renforçant leur gouvernance des risques et leur responsabilité sociale.

II.4.1 Centrale des risques comme outil clé de gestion de l'information bancaire

II.4.1.1 Définition et historique d'une centrale des risques

Une centrale des risques est une institution ou un mécanisme mis en place pour collecter, centraliser, traiter et partager des informations sur les antécédents de crédit des emprunteurs auprès des établissements financiers participants. Son objectif est de renforcer la transparence du marché du crédit en fournissant aux prêteurs des données fiables permettant une meilleure évaluation de la solvabilité des emprunteurs, de réduire l'asymétrie d'information et de prévenir le surendettement. Selon la Banque Mondiale (2017), l'existence d'une centrale des risques contribue significativement à l'amélioration de l'accès au financement, à la réduction du risque de crédit et au renforcement de la stabilité du système financier.

Historique

L'idée de centraliser les informations de crédit remonte au XIX^e siècle. Les premières initiatives sont apparues aux États-Unis au début des années 1800, avec la création des premières agences de renseignements commerciaux comme Mercantile Agency (fondée en 1841), qui deviendra plus tard Dun & Bradstreet. En Europe, la pratique s'est développée progressivement dans la seconde moitié du XIX^e siècle, notamment pour surveiller les risques liés aux financements industriels¹⁷.

¹⁷ Banque Mondiale (2017), *Doing Business Report*.

BIS (Bank for International Settlements), *Credit Reporting Systems and Financial Stability*, 2009.

Banque d'Italie, *Centrale dei rischi: historical overview*, 2021.

Au XX^e siècle, face à l'augmentation du volume des prêts bancaires et à la complexification des relations financières, de nombreux pays ont institutionnalisé la création de centrales de risques publiques, souvent placées sous l'autorité des banques centrales. Par exemple :

- Italie : la Centrale dei Rischi a été instaurée en 1962 auprès de la Banque d'Italie.
- France : le Fichier national des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers (FICP) a été créé en 1989.
- Belgique : la Centrale des Crédits aux Particuliers a été instituée en 1985, cependant les réformes importantes ont eu lieu en 2003.

En Afrique, sous l'impulsion de la Banque Mondiale, du Fonds Monétaire International (FMI) et de la Banque Africaine de Développement, plusieurs pays ont mis en place des centrales de risques à partir des années 2000, afin de faciliter l'inclusion financière et d'améliorer la qualité du crédit bancaire.

II.4.1.2 Objectif et rôle des centrales de risques

L'objectif principal d'une centrale des risques est de réduire l'asymétrie d'information entre prêteurs et emprunteurs, phénomène à l'origine de la sélection adverse et de l'aléa moral dans les marchés du crédit, développé par (Stiglitz & Weiss, 1981):

- d'identifier les mauvais payeurs avant l'octroi du crédit ;
- d'encourager les emprunteurs à maintenir une discipline financière ;
- de favoriser un accès élargi au financement pour les emprunteurs ayant un bon comportement de crédit.

II.4.1.3 Fonctions principales d'une centrale des risques

Selon Arner et al. (2017) et la World Bank (2021), les principales fonctions sont :

- la collecte de données : historique de crédit, montants empruntés, incidents de paiement ;
- le traitement de l'information : analyse, scoring, calcul des engagements globaux ;
- le partage des informations : mise à disposition des données auprès des institutions membres dans un cadre sécurisé et réglementé.

II.4.1.4 Impact théorique des centrales de risques

L'existence d'une centrale de risques efficace entraîne :

- une meilleure inclusion financière (surtout pour les PME et les particuliers),
- une amélioration de la qualité des portefeuilles de crédit,
- une réduction globale du risque systémique bancaire.

II.4.1.5 Typologies existantes

Il existe deux grandes catégories :

- Les centrales publiques : Gérées par les banques centrales ou organismes publics ex. : Banque Centrale du Congo (BCC) ;

- Les bureaux privés de crédit : Initiatives privées agréées, opérant sous contrôle étatique (ex. : TransUnion en Afrique du Sud, Experian).

II.4.2 Situation spécifique en République Démocratique du Congo

II.4.2.1 Régulation et cadre légal

Le secteur bancaire congolais est régulé par la Banque Centrale du Congo (BCC), qui applique des normes inspirées des accords de Bâle, bien que leur mise en œuvre demeure partielle (Bâle II et III). La BCC impose notamment (Instruction N°16 BCC, 2021) :

- un ratio de solvabilité minimal de 10 % ;
- des règles prudentielles sur la concentration des risques ;
- des exigences de provisionnement des créances douteuses.

Toutefois, en l'absence d'une centrale des risques efficace, l'évaluation du risque de crédit repose principalement sur des informations internes aux banques, rendant difficile l'identification des emprunteurs à risque.

II.4.3 Pratiques et stratégies des banques congolaises en matière de gestion du risque de crédit

II.4.3.1 Stratégies de mitigation du risque de crédit

Face aux défis du marché, les banques congolaises adoptent plusieurs stratégies pour réduire le risque de défaut :

- l'exigence de garanties élevées : Plus de 80 % des prêts accordés nécessitent une hypothèque ou un nantissement (World Bank, 2022) ;
- la diversification sectorielle : limitation de l'exposition aux secteurs à haut risque (ex. commerce informel) ;
- l'augmentation des provisions pour créances douteuses : les banques doivent provisionner jusqu'à 100 % de leurs encours de crédit pour se prémunir contre les impayés (BCC, 2021).

Cependant, ces stratégies ont un effet restrictif sur l'accès au crédit, en particulier pour les PME, qui représentent pourtant 70 % des entreprises en RDC mais ne reçoivent que 20 % du total des crédits bancaires (International Monetary Fund, 2022).

II.4.4 Contraintes spécifiques à l'évaluation du risque de crédit en RDC

II.4.4.1 Absence d'un bureau de crédit fonctionnel

L'un des principaux défis en RDC est l'absence d'une centrale des risques efficace permettant aux banques de partager les données sur les antécédents de crédit des emprunteurs. Cette situation entraîne :

- une asymétrie d'information importante, rendant difficile l'évaluation du risque ;
- un rationnement du crédit, car les banques préfèrent limiter les prêts aux clients ayant une relation bancaire non établie ;
- un coût du crédit élevé, avec des taux d'intérêt dépassant souvent 18 % par an.

Dans les pays où les centrales des risques sont bien développées, comme en Afrique du Sud avec TransUnion ou au Kenya avec Metropol CRB, les banques disposent d'informations détaillées sur l'historique de paiement des emprunteurs, réduisant ainsi le risque de défaut (Arner et al., 2017).

II.4.4.2 Informalité de l'économie et faible inclusion financière

Environ 70 % de l'économie congolaise est informelle. Cette situation pose plusieurs défis pour la gestion du risque de crédit(FMI, 2023):

- difficulté d'évaluation des revenus des emprunteurs (absence de bilans comptables) ;
- faible accès aux services financiers, limitant la capacité des banques à collecter des données ;
- manque de culture du crédit, augmentant les risques de défaut volontaire.

II.4.4.3 Vulnérabilité aux chocs économiques

Les banques en RDC sont particulièrement exposées aux risques macroéconomiques, notamment :

- les fluctuations des prix des matières premières (secteur minier fortement dominant) ;
- le risque de change élevé (crédits en USD versus revenus en CDF) ;
- l'instabilité politique et juridique, rendant l'environnement des affaires incertain (FMI, 2023) ;
- Et avec une économie extravertie.

L'analyse du risque de crédit en RDC met en évidence un secteur bancaire confronté à de nombreux défis structurels. Malgré des avancées en matière de réglementation et de supervision bancaire, les banques continuent de faire face à: une asymétrie d'information élevée; une faible inclusion financière; un environnement macroéconomique volatile;

Pour améliorer la gestion du risque de crédit en RDC, il est essentiel de :

- mettre en place une centrale des risques fonctionnelle pour faciliter l'accès à l'historique de crédit des emprunteurs ;
- encourager l'innovation financière (FinTech, Big Data) pour améliorer le scoring de crédit ;
- développer des mécanismes de garantie adaptés aux PME pour favoriser l'inclusion financière, à l'occurrence mettre un fond de garantie partielle.

Ces réformes permettraient d'accroître l'accès au crédit tout en réduisant le taux de défaut, contribuant ainsi à la stabilité du secteur bancaire congolais.

II.5 Expériences internationales en matière de gestion du risque de crédit

La gestion du risque de crédit est un enjeu fondamental pour les institutions financières à travers le monde. Son importance s'est accrue à la suite des crises financières successives, notamment celle de 2008, qui a mis en évidence les lacunes des systèmes existants. De nombreux pays ont adopté des approches variées pour améliorer l'évaluation et la mitigation du risque de crédit, s'appuyant sur des réglementations strictes, des innovations technologiques et des systèmes de notation avancés.

Dans cette section, nous explorerons les expériences de plusieurs pays en matière de gestion du risque de crédit, en mettant en lumière les meilleures pratiques et les leçons tirées de ces expériences.

II.5.1 États-Unis : Un cadre réglementaire robuste et des agences de notation influentes

Les États-Unis disposent d'un cadre de gestion du risque de crédit parmi les plus élaborés, en grande partie sous l'influence de la réglementation bancaire et des agences de notation.

Aux États-Unis, la gestion du risque de crédit repose sur un cadre réglementaire particulièrement structuré, influencé par une longue tradition de supervision bancaire et par le rôle des agences de notation. Plusieurs institutions fédérales se partagent cette responsabilité. La Réserve fédérale (Federal Reserve) et le *Comptroller of the Currency* supervisent les grandes banques nationales. La *Federal Deposit Insurance Corporation* (FDIC) assure les dépôts bancaires tout en veillant à la solvabilité des établissements financiers. Enfin, la *Securities and Exchange Commission* (SEC) impose des normes strictes en matière de transparence financière, notamment pour les institutions cotées en bourse (Coface, 2025).

Les banques américaines doivent se conformer aux exigences des accords de Bâle III, notamment en matière de capital minimum, de levier financier et de liquidité (Basel Committee on Banking Supervision, 2017). La loi Dodd-Frank Act (2010), adoptée en réponse à la crise de 2008, a renforcé la réglementation et imposé des stress tests réguliers pour les grandes banques¹⁸.

II.5.1.2 Le rôle des agences de notation de crédit

Les agences de notation, telles que Moody's, Standard & Poor's et Fitch Ratings, jouent un rôle essentiel dans l'évaluation du risque de crédit, notamment aux États-Unis. Elles attribuent des notations aux entreprises, aux institutions financières et aux produits financiers complexes, influençant ainsi les décisions d'investissement et les conditions d'octroi de crédit sur les marchés¹⁹.

Cependant, leur crédibilité a été sérieusement remise en cause à la suite de la crise des subprimes de 2007-2008. De nombreuses études, notamment Collin-Dufresne et al. (2016), ont souligné que les agences avaient attribué des évaluations excessivement optimistes à des produits titrisés adossés à des crédits immobiliers très risqués.

Ces produits, appelés MBS (Mortgage-Backed Securities), ont été vendus massivement à des investisseurs du monde entier, sous l'apparence de placements sûrs. Lorsque les ménages américains surendettés ont commencé à faire défaut en masse, la valeur de ces titres a chuté brutalement, affectant non seulement les banques américaines, mais également de nombreuses institutions financières européennes, asiatiques et africaines. La mondialisation des marchés financiers, combinée à la forte interconnexion des banques, a transformé une crise locale en crise financière mondiale.

En résumé, même si la crise a été déclenchée par l'effondrement du marché immobilier américain, la dissémination internationale des produits risqués, l'interdépendance des établissements financiers, et la perte généralisée de confiance ont amplifié son impact à l'échelle planétaire.

II.5.2 Union Européenne : Une approche réglementaire harmonisée avec Bâle III et IFRS 9

L'Union européenne a adopté une approche harmonisée de la gestion du risque de crédit à travers des réglementations communes.

a. Mise en œuvre de Bâle III et de la Directive sur les Exigences de Fonds Propres (CRD IV)

L'UE a transposé Bâle III dans la Capital Requirements Directive IV (CRD IV), qui impose aux banques :

¹⁸ United States Congress, *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act*, Public Law 111- 203, 2010.

¹⁹ Board of Governors of the Federal Reserve System, *Supervision and Regulation Report*, Washington DC, 2020. Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC), *Risk Management Manual of Examination Policies*, Washington DC, 2022

- des exigences de fonds propres plus strictes ;
- un ratio de levier minimum ;
- des exigences de liquidité (Liquidity Coverage Ratio et Net Stable Funding Ratio).

Les autorités bancaires, notamment la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité bancaire européenne (EBA), supervisent l'application de ces normes et réalisent des stress tests bancaires pour évaluer la résilience des institutions face à des chocs économiques²⁰.

b. Application de la norme IFRS 9

L'UE a également introduit la norme IFRS 9, qui oblige les banques à comptabiliser les pertes de crédit attendues plutôt que les pertes réalisées. Ce modèle permet une meilleure anticipation des risques de crédit (Ernest et Yang, 2019).

II.4.3 Chine : Un modèle hybride entre régulation étatique et innovation technologique

La Chine adopte une approche unique, combinant une régulation stricte des banques publiques et une utilisation avancée du Big Data et de l'IA pour la gestion du risque de crédit.

a. Contrôle étatique des banques

Le système bancaire chinois est dominé par les grandes banques publiques comme la Bank of China, ICBC et China Construction Bank. L'État contrôle étroitement l'octroi de crédits et impose des exigences de réserves strictes²¹.

b. Utilisation du Big Data et du scoring alternatif

La Chine est pionnière dans l'utilisation du scoring de crédit basé sur le Big Data. Alibaba (Ant Financial) et Tencent utilisent l'analyse des transactions en ligne, des comportements d'achat et des activités sur les réseaux sociaux pour évaluer la solvabilité des emprunteurs (Chen et al, 2020).

II.5.4 Afrique du Sud : Un modèle avancé pour les économies émergentes

L'Afrique du Sud possède l'un des systèmes bancaires les plus développés du continent africain. Ce secteur est caractérisé par une forte réglementation prudentielle, une supervision efficace, et une structure bancaire moderne et diversifiée, conforme aux standards internationaux de Bâle II et III. Le pays abrite plus de 30 institutions bancaires, dont les quatre grandes banques systémiques, souvent appelées "Big Four"²² :

- Standard Bank (la plus grande d'Afrique par ses actifs),
- FirstRand Bank,
- Absa Group Limited,
- Nedbank Group.

Ces établissements contrôlent ensemble plus de 80 % des actifs bancaires du pays, ce qui assure à la fois la stabilité du système et une forte concurrence sur le marché intérieur.

²⁰ European Banking Authority. (2020). *2020 EU-wide Stress Test Results*.

²¹ People's Bank of China. (2021). *Annual Report on Financial Stability*.

²² South African Reserve Bank (SARB), *Banking Sector Overview*, rapport annuel 2021-2022

L'Afrique du Sud se distingue aussi par :

- un cadre réglementaire solide supervisé par la South African Reserve Bank (SARB) ;
- une adoption rapide des normes internationales de gestion des risques ;
- une forte digitalisation du secteur bancaire, facilitant l'accès aux services financiers modernes.

Par ces caractéristiques, le système bancaire sud-africain est considéré comme un modèle pour d'autres économies émergentes africaines, en matière de gestion du risque de crédit, de gouvernance bancaire et de résilience face aux chocs économiques²³.

a. Régulation et gestion des risques

La South African Reserve Bank (SARB) impose aux banques des normes proches de Bâle III et oblige les institutions financières à réaliser des stress tests réguliers²⁴.

b. Accès au crédit et inclusion financière

L'Afrique du Sud a mis en place des bureaux de crédit nationaux, comme TransUnion South Africa, pour centraliser les informations sur les emprunteurs et améliorer l'accès au crédit²⁵.

II.5.5 Leçons et recommandations issues des expériences internationales

L'analyse des expériences internationales met en évidence plusieurs meilleures pratiques applicables à d'autres pays, notamment :

- le renforcement des réglementations et des exigences de fonds propres (exemple : États-Unis, Union Européenne) ;
- l'utilisation de technologies avancées pour le scoring de crédit (exemple : Chine) ;
- la mise en place de bureaux de crédit pour centraliser l'information (exemple : Afrique du Sud) ;
- l'intégration du Big Data et de l'IA dans l'analyse du risque (exemple : Chine et États-Unis) ;
- la réalisation de stress tests pour anticiper les crises bancaires (exemple : Europe et États-Unis).

L'implémentation de ces pratiques dans un contexte comme celui de la RDC pourrait améliorer la gestion du risque de crédit et favoriser la stabilité du secteur bancaire.

²³ South African Reserve Bank (SARB) Reports. (2024)

²⁴ South African Reserve Bank. (2022). *Financial Stability Review*.

²⁵ FinMark Trust. (2021). *Credit Market and Inclusion in South Africa*

Conclusion du Chapitre II

La gestion du risque de crédit apparaît aujourd'hui comme un enjeu stratégique majeur pour la stabilité du système financier, particulièrement dans les économies émergentes telles que la République Démocratique du Congo. À travers cette revue théorique et empirique, il ressort que la maîtrise du risque de crédit repose sur une combinaison de modèles traditionnels et innovants, allant des analyses financières classiques aux technologies avancées telles que le Big Data et l'Intelligence Artificielle.

Les expériences internationales montrent que la mise en œuvre rigoureuse de cadres réglementaires, l'existence d'une centrale des risques performante et l'adoption de pratiques technologiques avancées constituent des facteurs décisifs pour renforcer la solidité des portefeuilles de crédit et prévenir les crises systémiques.

Dans un contexte comme celui de la RDC, marqué par l'absence de centrale des risques fonctionnelle, une forte informalité économique et une asymétrie d'information élevée, le besoin d'un système de gestion du risque de crédit structuré et modernisé est impératif pour soutenir l'inclusion financière et renforcer la confiance dans le secteur bancaire.

Après avoir exploré les fondements théoriques et les meilleures pratiques internationales en matière de gestion du risque de crédit, il devient essentiel d'examiner l'état actuel du système bancaire congolais.

Chapitre III : Etat des lieux du système bancaire de la RDC et approche méthodologique de l'étude

Le risque de crédit demeure un enjeu majeur pour la stabilité et la performance des institutions bancaires, particulièrement dans les économies émergentes. En République Démocratique du Congo (RDC), malgré des évolutions positives, le système bancaire reste confronté à des défis structurels persistants : faible bancarisation, absence de centrale des risques opérationnelle, dépendance aux garanties physiques, et cadre réglementaire en consolidation.²⁶

Ce chapitre s'attache à analyser la gestion du risque de crédit dans le contexte congolais à travers deux axes principaux. D'une part, il présente la démarche méthodologique adoptée pour collecter et traiter les données empiriques issues du secteur bancaire. D'autre part, il dresse un état des lieux critique du système bancaire, en le confrontant aux standards internationaux de gestion du risque de crédit. A partir de cette double approche, une évaluation des performances des banques congolaises permettra de mieux cerner les lacunes existantes et les leviers d'amélioration envisageables.

Le présent chapitre est ainsi consacré à l'analyse empirique du système de gestion du risque de crédit en République Démocratique du Congo, en mettant en lumière les principales lacunes observées, les dispositifs réglementaires en place, et les approches méthodologiques adoptées pour évaluer les risques dans ce contexte spécifique.

III.1. Démarche méthodologique et cadre d'analyse de l'étude

III.1.1. Choix de la démarche méthodologique

La présente étude adopte une démarche mixte, combinant des approches quantitative et qualitative, afin de croiser les perceptions, les pratiques et les données chiffrées relatives à la gestion du risque de crédit dans le système bancaire congolais. Cette stratégie permet de concilier la rigueur de l'analyse statistique avec la richesse des données qualitatives, offrant ainsi une vision globale du phénomène étudié.

La démarche quantitative repose principalement sur l'administration de questionnaires structurés auprès de professionnels du secteur bancaire (analystes crédits, responsables risques, directeurs d'agence, etc.), tandis que l'approche qualitative s'appuie sur des entretiens semi-directifs avec des experts (régulateurs, auditeurs bancaires, consultants, etc.).

III.1.2. Objectifs de la méthodologie

La méthodologie adoptée vise à :

- a. évaluer les pratiques actuelles des banques congolaises en matière d'octroi et de gestion du crédit ;
- b. éentifier les mécanismes de contrôle et de suivi du risque de crédit ;
- c. mettre en évidence les limites opérationnelles, réglementaires ou structurelles du dispositif en place ;
- d. comparer les outils utilisés localement avec ceux d'autres systèmes bancaires plus développés.

²⁶ Banque Centrale du Congo, 2021 ; Banque mondiale, 2022

III.1.3. Population cible et échantillonnage

L'échantillon retenu comprend des professionnels issus d'un ensemble de banques commerciales opérant en RDC, ainsi que des représentants d'organismes de supervision (Banque Centrale du Congo, Association Congolaise des Banques, etc.). Le choix de l'échantillon a été guidé par un échantillonnage raisonné, ciblant les institutions ayant une activité significative de crédit et un département structuré de gestion des risques.

III.1.4. Outils de collecte des données

Les données ont été collectées à travers :

- a. un questionnaire fermé administré en présentiel et en ligne, portant sur les pratiques de notation interne, les politiques d'octroi de crédit, les dispositifs de provisionnement, de recouvrement, etc ;
- b. des entretiens semi-directifs avec des responsables risques et des experts, pour recueillir des opinions plus nuancées sur les défis rencontrés et les leviers d'amélioration.

III.1.5. Méthodes d'analyse

Les données quantitatives ont été traitées à l'aide d'outils statistiques (Excel), avec des indicateurs de tendance centrale (moyenne, médiane, la valeur du milieu), ainsi que des croisements de variables pour faire ressortir des corrélations pertinentes. Les données qualitatives ont fait l'objet d'une analyse thématique, permettant d'identifier les récurrences et les points de divergence dans les discours des personnes interrogées. Pour des perspectives futures, l'utilisation de logiciels statistiques spécialisés tels que SPSS pourrait permettre d'approfondir l'analyse multivariée et de renforcer la robustesse méthodologique de l'étude.

III.1.6. Limites méthodologiques

Comme toute recherche appliquée, cette étude présente certaines limites :

- a. l'échantillon reste restreint au secteur formel, excluant ainsi les établissements de microfinance et ceux informels ;
- b. les données collectées reposent en partie sur des déclarations, ce qui peut introduire un biais de désirabilité sociale ;
- c. certaines banques n'ont pas souhaité répondre ou transmettre des données sensibles, limitant l'exhaustivité de l'analyse.

Malgré ces limites, la rigueur méthodologique adoptée permet d'aboutir à une lecture structurée et représentative des enjeux liés à la gestion du risque de crédit en RDC.

III.2. Collecte et traitement des données empiriques issues de l'enquête

III.2.1. Présentation de l'enquête

Dans le cadre de cette étude, une enquête a été réalisée auprès des acteurs clés du secteur bancaire en République Démocratique du Congo, en vue de collecter des données empiriques sur les pratiques et les mécanismes de gestion du risque de crédit. Cette enquête a permis d'obtenir des informations concrètes et actualisées, issues directement des professionnels impliqués dans les opérations de crédit et la gestion des risques au sein des institutions financières.

L'objectif principal était de mesurer la perception du risque de crédit, d'identifier les outils utilisés par les banques locales, et d'évaluer le degré d'alignement de ces pratiques avec les standards internationaux.

III.2.2. Modalités de collecte des données

Les données ont été recueillies à travers deux outils principaux :

- a. un questionnaire structuré, conçu pour recueillir des données quantitatives sur différents aspects liés à la gestion du risque de crédit (ex : système de notation interne, dispositif de provisionnement, gouvernance du risque, etc.). Ce questionnaire a été administré auprès d'un échantillon de cadres bancaires, analystes crédits, risk managers et responsables d'agences ;
- b. des entretiens semi-directifs, menés avec des experts du secteur (anciens banquiers, consultants, régulateurs, représentants de la Banque Centrale), afin d'enrichir l'analyse par des témoignages qualitatifs, plus nuancés et parfois critiques sur le fonctionnement du système.

Les questionnaires ont été diffusés à la fois en présentiel (lors de visites institutionnelles) et par voie électronique via des formulaires sécurisés. Les entretiens ont été conduits en face-à-face ou à distance, selon la disponibilité des personnes ressources.

III.2.3. Taille et composition de l'échantillon

L'échantillon enquêté dans le cadre de cette étude est constitué de manière à refléter la diversité et la complexité du secteur bancaire congolais, tout en assurant une représentativité suffisante pour l'analyse. Il comprend :

- a. les tops 10 des institutions bancaires sélectionnées sur la base de leur activité significative dans l'octroi de crédits, couvrant à la fois des banques locales et des filiales de groupes bancaires internationaux opérant en République Démocratique du Congo. Le choix a privilégié des établissements disposant d'un département structuré de gestion du risque de crédit,
- b. 50 professionnels ayant répondu au questionnaire, se répartissant ainsi : environ 20 % de responsables risques (Risk Managers), 40 % d'analystes crédits, 20 % de directeurs d'agence, et 20 % de cadres dirigeants ou membres des comités de crédit. Cette composition permet d'obtenir une vision plurielle des pratiques de gestion du risque de crédit à différents niveaux hiérarchiques.
- c. 10 entretiens qualitatifs menés avec des experts reconnus du secteur, comprenant des cadres supérieurs de banques commerciales, des responsables de la Banque Centrale du Congo (BCC) ainsi que des consultants spécialisés en gestion du risque bancaire.

Cette diversité de profils et d'institutions assure la richesse des données collectées, tout en offrant une base analytique solide pour comparer les pratiques locales avec les standards internationaux en matière de gestion du risque de crédit. Toutefois, il convient de noter que la taille de l'échantillon, bien qu'adaptée aux contraintes du terrain, reste relativement restreinte. Des recherches ultérieures pourraient élargir la base des répondants afin de renforcer la généralisation des résultats.

III.2.4. Structure du questionnaire

Le questionnaire est structuré en plusieurs axes thématiques :

- a. les informations générales sur l'établissement bancaire et le répondant ;
- b. les outils et procédures d'octroi de crédit ;
- c. les méthodes de surveillance et de provisionnement ;
- d. la gestion du portefeuille à risque ;
- e. le ressenti sur les limites du système actuel et recommandations éventuelles.

III.2.5. Traitement des données

Les réponses ont été centralisées et codées pour traitement statistique à l'aide de Microsoft Excel. Les analyses ont porté sur :

- a. des statistiques descriptives (fréquences, pourcentages, moyennes) ;
- b. des analyses croisées pour faire ressortir d'éventuelles corrélations (ex. : lien entre taille de la banque et sophistication des outils de gestion du risque) ;
- c. une analyse de contenu des entretiens, regroupant les réponses autour de thèmes récurrents (ex. : absence de bureau de crédit efficace, dépendance aux garanties physiques, faiblesse du scoring interne...).

Les données ont ensuite été interprétées dans le cadre du modèle analytique défini dans la section précédente, afin d'identifier les faiblesses systémiques et les pratiques divergentes par rapport aux standards internationaux.

III.3. Étude comparative des systèmes bancaires et des modèles de gestion du risque de crédit

III.3.1. Objectif de la comparaison

L'analyse comparative des systèmes bancaires permet de situer le système bancaire congolais par rapport à d'autres modèles plus avancés, en matière de gestion du risque de crédit. L'objectif est d'identifier les écarts structurels et opérationnels, de relever les bonnes pratiques observées ailleurs, et d'en tirer des enseignements utiles pour proposer des réformes adaptées au contexte de la République Démocratique du Congo.

Cette comparaison portera notamment sur :

- a. les structures réglementaires et institutionnelles ;
- b. les outils de scoring et de notation du risque ;
- c. l'existence ou non de centrales de risque efficaces ;
- d. le niveau de digitalisation et d'automatisation des processus.

III.3.2. Le cas de la RDC : un système bancaire en mutation mais encore limité

Le système bancaire congolais est caractérisé par :

- a. une faible bancarisation (taux d'accès aux services bancaires encore bas) ;
- b. une prédominance des garanties physiques dans l'octroi du crédit ;
- c. l'absence d'un vrai bureau de crédit performant couvrant l'ensemble des institutions financières ;
- d. des outils de scoring internes souvent rudimentaires ou manuels ;
- e. une supervision de la BCC en évolution, mais confrontée à un déficit de moyens technologiques.

En matière de gestion du risque de crédit, les banques congolaises adoptent souvent une approche défensive, centrée sur la réduction du risque ex-post (recouvrement, saisie de garantie), plutôt qu'une évaluation prédictive du risque ex-ante.

III.3.3. Le modèle marocain : un exemple d'outillage structuré

Le Maroc, à travers Bank Al-Maghrib, a mis en place un bureau d'information sur le crédit (Centrale des risques) bien structuré, utilisé par toutes les banques et établissements de crédit²⁷. Les banques marocaines disposent de systèmes internes de notation (Internal Rating Based – IRB) validés par le régulateur. Elles utilisent le Big Data, le scoring comportemental, et des outils digitaux pour enrichir l'évaluation du risque. L'intégration des normes Bâle II et Bâle III est avancée, avec un suivi régulier du portefeuille à risque (PAR) et des stress tests sectoriels.

III.3.4. Le cas de l'Afrique du Sud : sophistication et approche fondée sur les données

L'Afrique du Sud représente l'un des systèmes bancaires les plus avancés du continent africain : Il ya présence de bureaux de crédit performants (ex : TransUnion, et Experian), l'utilisation massive de modèles avancés de scoring basés sur l'Intelligence Artificielle, l'adhésion à des standards internationaux de gestion du risque (Bâle III, IFRS 9), avec une forte Culture de la gestion proactive des risques, avec des comités de risque très impliqués dans les décisions stratégiques.²⁸

III.3.5. Benchmark avec l'Union Européenne

L'Union Européenne a développé un environnement bancaire sophistiqué qui repose sur des normes de gestion du risque particulièrement avancées. Plusieurs caractéristiques majeures se dégagent, permettant de comprendre les bonnes pratiques en matière de gestion du risque de crédit tels que²⁹:

- a. le recours à des modèles internes validés par le superviseur (modèles IRB avancés) est fréquent chez les grandes banques, renforçant la précision de l'évaluation des risques ;
- b. l'existence de centrales de risque publiques et privées renforce la transparence de l'historique de crédit, facilitant une meilleure analyse de la solvabilité des emprunteurs ;
- c. l'automatisation du processus d'octroi de crédit, combinée à l'analyse comportementale et à l'intelligence artificielle (IA), permet des décisions rapides, personnalisées et basées sur des données en temps réel ;

²⁷ Bank Al-Maghrib, *Rapport sur la supervision bancaire 2021*, Rabat, Bank Al-Maghrib, 2022

²⁸ (South African Reserve Bank, 2022 ; World Bank, 2021)

²⁹ Banque Centrale Européenne, *Rapport sur la supervision bancaire – Édition 2023*, BCE, 2023.

- d. les banques sont soumises à des exigences strictes de fonds propres et à des tests de résistance réguliers (stress tests) supervisés par la Banque Centrale Européenne (BCE), afin d'assurer leur résilience face aux chocs économiques.

III.3.6. Enseignements pour la RDC

À la lumière de cette comparaison, plusieurs constats émergent : Le retard technologique et l'absence de bases de données centralisées fragilisent la gestion préventive du risque de crédit en RDC ; les outils de scoring doivent être professionnalisés, avec l'intégration d'approches modernes (modèles logistiques, machine learning, scoring comportemental) ; Il est crucial d'instaurer une véritable centrale des risques moderne, indépendante et accessible à toutes les institutions ; l'expérience du Maroc ou de l'Afrique du Sud montre que des modèles africains performants sont possibles, à condition de volonté réglementaire et d'investissement dans la data.

Par ailleurs, l'expérience du Kenya, avec une centrale de risques dynamique et un écosystème fintech en pleine expansion, constitue également une source précieuse d'inspiration pour la République Démocratique du Congo en matière de digitalisation du crédit et de gestion de l'information (FMI, 2021).

III.4 . Évaluation des performances bancaires face au risque de crédit en RDC

L'évaluation des performances bancaires face au risque de crédit permet de mesurer la capacité du système financier congolais à anticiper, absorber et maîtriser les pertes liées aux défauts de paiement. Dans un environnement caractérisé par une instabilité économique, une forte dollarisation et une prédominance du secteur informel, cette évaluation devient un outil essentiel pour apprécier la solidité du système bancaire. Cette section s'attache à analyser les principaux indicateurs de performance liés au risque de crédit, à identifier les tendances enregistrées au sein des banques congolaises et à dégager les implications de ces dynamiques sur la stabilité financière nationale.³⁰

III.4.1. Indicateurs d'évaluation du risque de crédit

Pour apprécier la performance d'un établissement bancaire face au risque de crédit, plusieurs indicateurs sont utilisés entre autres³¹ :

- a. le taux de créances en souffrance (Non Performing Loans – NPL) : Il mesure la proportion des crédits dont les remboursements sont en retard de plus de 90 jours. Un taux élevé traduit une faible qualité du portefeuille. Conformément aux normes de la Banque Centrale du Congo et aux standards de Bâle, les créances en souffrance (NPL) sont généralement définies comme des prêts dont les paiements présentent un retard supérieur à 90 jours. Les prêts entre 30 et 90 jours de retard sont parfois classés en catégorie « Special Mention Loans » (SPL) selon les meilleures pratiques internationales ;
- b. le taux de couverture des créances douteuses : Il évalue la capacité d'une banque à couvrir ses créances à risque par des provisions ;
- c. le ratio de solvabilité : Il reflète la capacité d'absorption des pertes par les fonds propres de la banque, en lien avec les exigences de BâleII ;
- d. la rentabilité (ROA – Return on Assets, et ROE – Return on Equity) : Ces indicateurs mesurent l'efficacité de l'activité bancaire, en tenant compte des risques supportés ;

³⁰ Fonds Monétaire International. (2021). *République Démocratique du Congo : rapport du personnel du FMI*.

³¹ Saunders, A. & Cornett, M. M., *Financial Institutions Management: A Risk Management Approach*, 9^e édition, McGraw-Hill Education, 2018.

- e. le coefficient d'exploitation : Il permet d'apprécier l'efficacité opérationnelle d'une banque dans un contexte de pression sur les marges.

III.4.2. Analyse des performances récentes des banques en RDC

Les données issues de la Banque Centrale du Congo (BCC) montrent qu'au cours des dernières années, le système bancaire congolais a maintenu une certaine stabilité, malgré un environnement macroéconomique volatile. Cependant, plusieurs défis persistants en autres³² :

- a. le taux moyen de créances en souffrance en demeure préoccupant dans plusieurs banques, parfois supérieur à 15 %, bien au-delà du seuil acceptable selon les normes internationales ;
- b. le niveau de provisionnement varie d'une banque à l'autre. Certaines institutions surprovisionnent pour fournir un suivi de crédit insuffisant, tandis que d'autres affichent un taux de couverture trop faible ;
- c. la rentabilité moyenne (ROA/ROE) est affectée par le coût élevé du risque de crédit, mais reste globalement positive pour les grandes banques ;
- d. le recours massif aux garanties physiques (hypothèques, nantissements) montre une aversion persistante au risque mal maîtrisé.

III.4.3. Facteurs influençant la performance

Il existe plusieurs éléments structurels limitant la performance du système bancaire congolais face au risque de crédit tels que :

- a. l'absence de centrale des risques limite efficacement la visibilité sur l'endettement global des clients, entraînant le risque d'asymétrie d'information ;
- b. la faiblesse du cadre juridique en matière de recouvrement ralentit la mise en œuvre des procédures contentieuses et décourage le financement des PME ;
- c. la faible diversification sectorielle du portefeuille expose les banques à des risques de concentration (notamment dans le commerce import-export ou la distribution) ;
- d. la part importante de l'économie informelle, où l'information financière est rare, complexifie l'évaluation du risque de crédit ;
- e. la dépendance aux garanties nuit à une évaluation fine du risque motivée par la capacité de remboursement de l'emprunteur.

III.4.4. Conséquences sur la stabilité financière et les pratiques des banques

Face à de nombreuses contraintes, les banques congolaises adoptent des pratiques prudentes mais restrictives, telles que :

- une sélectivité excessive dans l'octroi de crédit, écartant les acteurs informels ;
- une réduction du financement des PME, jugées risquées ;
- une préférence pour les crédits à court terme ;
- des exigences de garanties souvent déconnectées de la réalité des emprunteurs.

Si ces pratiques protègent les banques à court terme, elles freinent l'inclusion financière et limitent le soutien à l'économie réelle. L'évaluation des performances révèle un modèle bancaire encore défensif, marqué par

³² Saunders, A. & Cornett, M. M., *Financial Institutions Management: A Risk Management Approach*, 9^e édition, McGraw-Hill Education, 2018.

l'absence d'une centrale des risques pleinement opérationnelle, un faible usage d'outils prévisionnels et une régulation encore inadaptée.

Pour dépasser ces limites, il est urgent d'adopter une gestion proactive : renforcer le scoring, intégrer le big data et l'IA, améliorer le cadre juridique et professionnaliser l'évaluation des risques. Une approche systémique, appuyée par l'intégration régionale (ZLECAF) et la digitalisation, est indispensable pour bâtir un système bancaire plus inclusif, résilient et au service du développement national.

Conclusion du Chapitre III

Ce chapitre a permis d'analyser la gestion du risque de crédit dans le secteur bancaire congolais à travers une double approche : un état des lieux critique et une démarche méthodologique rigoureuse. Il en ressort que les banques congolaises restent confrontées à des défis structurels : dépendance aux garanties, faible digitalisation, absence de centrale des risques efficace.

La méthodologie mixte mobilisée (questionnaires et entretiens) a permis de croiser données quantitatives et perceptions des professionnels. L'analyse comparative avec d'autres systèmes bancaires met en évidence des écarts importants, mais aussi des pistes de modernisation adaptables au contexte local.

Ces constats posent les bases pour le chapitre suivant, qui approfondira l'analyse des données collectées et proposera des recommandations concrètes pour améliorer la gestion du risque de crédit en RDC.

Chapitre IV – Présentation et Analyse des résultats

Ce chapitre a pour objectif d'interpréter les résultats empiriques issus de l'enquête menée, tout en proposant des pistes concrètes pour renforcer la gestion du risque de crédit dans le système bancaire congolais. En s'appuyant sur les réponses des professionnels interrogés et sur les enseignements tirés de la comparaison internationale présentée au chapitre précédent, il s'agit ici de formuler des recommandations pratiques, de valoriser les apports des outils technologiques modernes, et d'esquisser des perspectives d'évolution structurelle.

IV.1 Analyse synthétique des données collectées

Dans cette section nous présentons l'analyse des données issues du questionnaire et des entretiens réalisés auprès des top-dix banques commerciales opérant en République Démocratique du Congo. Elle met en évidence les tendances quantitatives, les perceptions qualitatives dominantes, ainsi que les écarts observés selon le type d'établissement.

IV.1.1. Tableau3 : Tendances quantitatives observées

Les indicateurs clés suivants ont été synthétisés sur la base des 10 banques interrogées :

Indicateur	Résultat observé	Tendance
Utilisation du scoring interne	8/10	Croissante
Suivi post-octroi structuré	6/10	Partiellement intégré dans les pratiques
Appui sur garanties physiques	8/10	Toujours dominant
Usage de données alternatives	4/10	Encore marginal
Provisionnement moyen	≈ 75 %	En hausse progressive

Source : Données issues de l'enquête menée auprès des banques commerciales (2024)

Ce tableau met en évidence les principales dynamiques observées au sein des banques commerciales interrogées. L'usage du scoring interne montre une progression encourageante, même s'il n'est pas encore généralisé. Le suivi post-octroi des crédits, essentiel pour prévenir les défauts, demeure incomplet dans plusieurs établissements. Le recours aux garanties physiques reste la méthode dominante, témoignant d'une approche encore prudente et traditionnelle. L'usage de données alternatives est en cours d'exploration mais reste marginal, ce qui limite le potentiel d'inclusion financière. Enfin, le provisionnement moyen observé autour de 75 % traduit un effort croissant des banques pour couvrir les pertes potentielles, en conformité avec les exigences prudentielles.

IV.1.2. Tableau 4: Perceptions qualitatives récurrentes

Perception dominante	Illustration
Manque d'informations consolidées sur les clients	« On accorde parfois des crédits à l'aveugle. »
Dépendance persistante aux garanties physiques	« Sans garantie tangible, le crédit est souvent refusé. »
Formation insuffisante du personnel en gestion du risque	« L'analyse du risque est encore empirique. »
Absence d'un cadre technologique intégré	« Les outils modernes sont exploités. »

Source : Données issues de l'enquête menée auprès des banques commerciales (2024)

Les perceptions recueillies à travers les entretiens et les questions ouvertes du questionnaire mettent en lumière des faiblesses structurelles perçues par les professionnels du secteur. Le déficit d'informations consolidées sur les clients engendre une prise de décision souvent intuitive, voire risquée. La dépendance aux garanties physiques illustre une approche conservatrice, privilégiée au détriment d'une analyse fine de

la solvabilité. Le manque de formation spécialisée en gestion du risque limite la capacité d'anticipation des défauts. Enfin, l'absence d'un cadre technologique intégré reflète le retard dans la digitalisation des outils d'évaluation, pourtant essentiels pour une gestion moderne et efficiente du risque de crédit.

IV.1.3. Écarts entre banques locales et filiales étrangères

Les filiales étrangères telles que :(Access, EquityBCDC, FBNBank, Ecobank, Uba, Bgfibank) affichent généralement de meilleurs résultats en termes de digitalisation, de structuration du scoring, et d'usage des données transactionnelles. Les banques locales, bien qu'ayant progressé, restent encore très dépendantes des garanties physiques et de l'expertise humaine.

IV.1.4. Conclusion opérationnelle

Les constats suivants se dégagent de l'analyse des données :

- le scoring progresse, mais il n'est pas encore généralisé ;
- l'information client reste fragmentée, nuisant à l'évaluation du risque ;
- le suivi post-octroi est en place dans certaines banques, mais il reste perfectible ;
- le provisionnement s'améliore, mais l'usage de la centrale des risques reste limité.

IV.2 Les modèles de scoring interne observés

Le modèle de scoring présenté ci-dessous ne correspond pas à un système unique appliqué uniformément par l'ensemble des banques enquêtées. Il s'agit d'un modèle synthétique, élaboré à partir des éléments récurrents retrouvés dans les différents systèmes internes utilisés par les 10 établissements interrogés.

En effet, si certaines banques utilisent des modèles de scoring automatisés, d'autres recourent encore à des évaluations plus empiriques ou semi-formelles. Toutefois, des critères comme la stabilité professionnelle, l'historique de crédit, le taux d'endettement, l'ancienneté bancaire et la nature des garanties sont apparus comme des composantes communes dans la plupart des approches observées.

Ce tableau vise donc à représenter la tendance générale en matière de notation du risque de crédit, sans prétendre à une standardisation sectorielle.

Tableau 5 : Grille d'évaluation du scoring interne

Critère	Modalité	Score attribué
Situation professionnelle	CDI	10 pts
	CDD	5 pts
	Sans emploi	0 pt
Historique de crédit	Aucun incident	10 pts
	1 incident mineur	5 pts
	Plusieurs incidents	0 pt
Ancienneté bancaire	> 3 ans	10 pts
	1–3 ans	5 pts
	< 1 an	2 pts
Taux d'endettement	< 30 %	10 pts
	30–50 %	5 pts
	> 50 %	0 pt
Garantie apportée	Hypothèque	10 pts
	Caution solidaire	5 pts
	Aucune garantie	0 pt

Source : Données issues de l'enquête menée auprès des banques commerciales (2024)

Cette grille de scoring interne présente un modèle d'évaluation utilisé par certaines banques pour apprécier le profil de risque d'un emprunteur. Chaque critère (situation professionnelle, historique de crédit, etc.) est pondéré sur une base de 10 points, reflétant son importance dans l'analyse de solvabilité. Le score total maximal est de 50 points. En fonction du score obtenu, le client est classé selon un niveau de risque : faible (> 40), modéré (25–40), ou élevé (< 25). Cet outil permet une décision de crédit plus structurée, en impliquant la subjectivité et en intégrant des éléments objectifs dans l'évaluation du risque de défaut.

IV.3 Tableau 6 : Type de banque vs Méthode d'évaluation du risque

Banque	Type de banque	Méthode principale	Scoring automatisé	Appui sur garanties physiques	Utilisation de données alternatives (ex: mobile money, big data)
Rawbank	Grande banque locale	Analyse financière + scoring	Oui	Oui	Partiellement
EquityBCDC	Filiale de groupe panafricain	Scoring + données transactionnelles	Oui	Oui	Oui
TMB	Banque locale	Garantie + historique client	Oui	Oui	Non
Sofibank	Banque moyenne	Analyse financière classique	Non	Oui	Non
FirstBank RDC	Filiale étrangère	Scoring + reporting central	Oui	Partiellement	Partiellement
Afriland First Bank	Filiale de groupe africain	Historique client + scoring	Partiellement	Oui	Non
Ecobank	Filiale Africaine	Modèle centralisé	Oui	Non	Oui
Boa	Banque Marocaine	Garantie + rating interne	Oui	Oui	Non
Access Bank DRC	Filiale étrangère	Modèle groupe + IA	Oui	Non	Oui
Bgfibank	Banque Africaine	Analyse financière	Oui	Oui	Non

Source : Données issues de l'enquête menée auprès des banques commerciales (2024)

Ce tableau illustre les principales approches d'évaluation du risque de crédit utilisées par dix banques commerciales questionnées, opérant en RDC, en fonction de leur typologie institutionnelle. Il met en évidence la diversité des pratiques selon qu'il s'agisse de banques locales, de filiales étrangères ou de groupes panafricains. Les colonnes permettent d'observer les combinaisons entre les méthodes dominantes (analyse financière, scoring, garanties), le degré d'automatisation, le recours aux garanties physiques et l'intégration de données alternatives. Cette grille met en lumière les écarts de maturité entre les banques, notamment en matière de digitalisation et d'usage d'outils prédictifs. Les filiales de groupes internationaux ont tendance à intégrer des systèmes plus avancés, tandis que certaines banques locales conservent des pratiques traditionnelles centrées sur la garantie.

IV.4. Tableau 7 : de fréquences des réponses

Variable analysée	Modalités de réponse	Nombre des banques sur 10	Pourcentage
Utilisation du scoring	Oui	8	80 %
	Partiellement	1	10 %
	Non	1	10 %
Suivi post-octroi structuré	Oui	6	60 %
	Partiellement	2	20 %
	Non	2	20 %
Appui sur garanties physiques	Oui	8	80 %
	Non	2	20 %
Données alternatives utilisées	Oui	3	30 %
	Non	5	50 %
	Partiellement	2	20 %

Source : Données issues de l'enquête menée auprès des banques commerciales (2024)

Les résultats ci-dessus montrent que l'intégration des pratiques modernes de gestion du risque de crédit demeure inégale au sein du secteur bancaire congolais. Tandis que certaines banques affichent une maturité technologique notable, d'autres restent dépendantes des approches classiques. L'adhésion croissante au scoring et au suivi post-octroi suggère néanmoins une évolution positive à encourager, notamment via la formation, la digitalisation et un meilleur partage d'information.

Voici les tendances générales observées :

- 80 % des banques interrogées utilisent un système de scoring automatisé, reflétant une dynamique progressive vers la modernisation.
- 80 % appuient encore leurs décisions sur des garanties physiques, montrant le poids des méthodes traditionnelles.
- Seules 40 % exploitent des données alternatives (mobile money, big data), soulignant un retard d'innovation.
- Le suivi post-octroi est structuré dans 60 % des cas, mais reste absent ou partiel dans 40 %.

IV.5. Tableau 8 : Analyse qualitative des réponses récoltées.

Thème principal	Sous-thèmes	Extrait représentatif	Analyse / Interprétation
Accès à l'information	Manque d'historique centralisé ; Asymétrie d'information ; Difficulté de vérification des emprunteurs	« On accorde des crédits sans certitude sur le profil réel du client. »	Le manque d'une base de données fiable est identifié comme l'un des principaux freins à la gestion efficace du risque.
Outils d'évaluation du risque	Méthodes empiriques ; Dépendance aux garanties ; Mauvais usage du scoring	« On fait confiance à l'expérience du chargé de crédit et aux garanties physiques. »	Les approches sont encore centrées sur des pratiques traditionnelles, limitant la capacité

			d'anticipation des défauts.
Compétences internes	Formation insuffisante ; Manque de spécialisation en gestion des risques	« Nos agents ne maîtrisent pas les méthodes modernes d'analyse. »	Les banques locales soulignent une lacune dans la professionnalisation des fonctions liées au risque.
Cadre réglementaire	Instruction BCC peu opérationnelle ; Faible accessibilité à la centrale des risques	« La centrale des risques devrait être plus interactive et accessible. »	Le besoin d'un encadrement technique renforcé et digitalisé est récurrent dans les réponses des cadres bancaires.
Ouverture à l'innovation	Crainte de l'IA ; Faible culture digitale ; Manque d'investissement	« On parle de Big Data mais aucun outil concret n'est mis à disposition. »	Une fracture technologique est perçue, notamment entre les banques étrangères et locales.

Source : Données issues de l'enquête menée auprès des banques commerciales (2024)

Ce tableau présente une analyse thématique des réponses recueillies lors des entretiens qualitatifs. Cinq grands axes se dégagent : accès à l'information, outils d'évaluation, compétences internes, cadre réglementaire et innovation. Les extraits représentatifs révèlent des perceptions convergentes sur les limites structurelles du système : recours dominant aux garanties physiques, manque de données fiables, faible intégration du scoring automatisé. Les banques locales apparaissent moins avancées que les filiales étrangères sur le plan technologique. La fracture digitale, la formation insuffisante et l'inefficacité de la centrale des risques ressortent comme des freins majeurs. L'ensemble des résultats témoigne d'un besoin urgent de modernisation. Ces éléments confortent les recommandations proposées dans le chapitre suivant.

IV.6. Tableau 9 : Évolution des pratiques et indicateurs (2020–2024)

Indicateur	2020	2021	2022	2023	2024
Taux moyen de crédits en souffrance (NPL)	11,5 %	10,8 %	10,1 %	9,3 %	8,7 %
Banques utilisant le scoring (sur 10)	3	4	5	6	8
Banques utilisant des données alternatives	1	2	3	3	3
Taux moyen de provisionnement	58 %	61 %	65 %	68 %	70 %
Suivi post-octroi structuré	4	5	6	6	7
Méthode dominante	Empirique	Empirique + analyse	Analyse financière	Scoring	Scoring + IA

Source : Données issues de l'enquête menée auprès des banques commerciales (2024)

Les données montrent une amélioration progressive du cadre de gestion du risque de crédit entre 2020 et 2024. Le taux de crédits en souffrance a diminué de près de 3 points, traduisant une meilleure qualité du

portefeuille. Parallèlement, le recours au scoring est passé de 3 à 8 banques sur 10, signalant une digitalisation croissante des outils d'évaluation du risque. L'usage des données alternatives reste limité mais en hausse. Le provisionnement s'est accru de 58 % à 70 %, renforçant la couverture des pertes potentielles. On observe également un basculement progressif des méthodologies, allant des approches empiriques vers des systèmes automatisés fondés sur l'intelligence artificielle.

IV.7. Tableau 10 : Grille d'évaluation par banque

Banque	Scoring utilisé	Suivi post-octroi	Outils d'analyse	Données alternatives	Appui sur garanties	Score total
Rawbank	2	2	2	1	2	9
EquityBCDC	2	2	2	2	2	10
TMB	2	1	1	0	2	6
Sofibank	0	0	1	0	2	3
FirstBank RDC	2	2	2	0	1	7
Afriland First Bank	1	2	1	0	2	6
Ecobank	2	2	2	2	0	8
Boa	2	0	1	0	2	5
Access Bank DRC	2	2	2	2	0	8
Bgfibank	2	1	1	0	2	6

Source : Données issues de l'enquête menée auprès des banques commerciales (2024)

Ce tableau présente une analyse comparative des pratiques de gestion du risque de crédit dans 10 banques commerciales congolaises. Chaque banque est notée sur cinq critères fondamentaux avec un score attribué de 0 (non), 1 (partiellement), à 2 (oui). La somme des scores permet de positionner chaque établissement sur une échelle de maturité dans la gestion du risque de crédit.

Les résultats montrent que les banques telles que Rawbank et EquityBCDC atteignent un haut niveau de maturité (score ≥ 9), traduisant une intégration poussée des outils modernes. À l'inverse, Sfibank, Boa et Bgfibank se situent en bas de l'échelle, avec des pratiques encore ancrées dans des approches traditionnelles. Le scoring, le suivi post-octroi et l'exploitation de données alternatives apparaissent comme les principaux facteurs de différenciation entre les banques locales et les filiales internationales.

IV.8. Graphique1 : d'évolution de la gestion du risque de crédit (2020–2024)

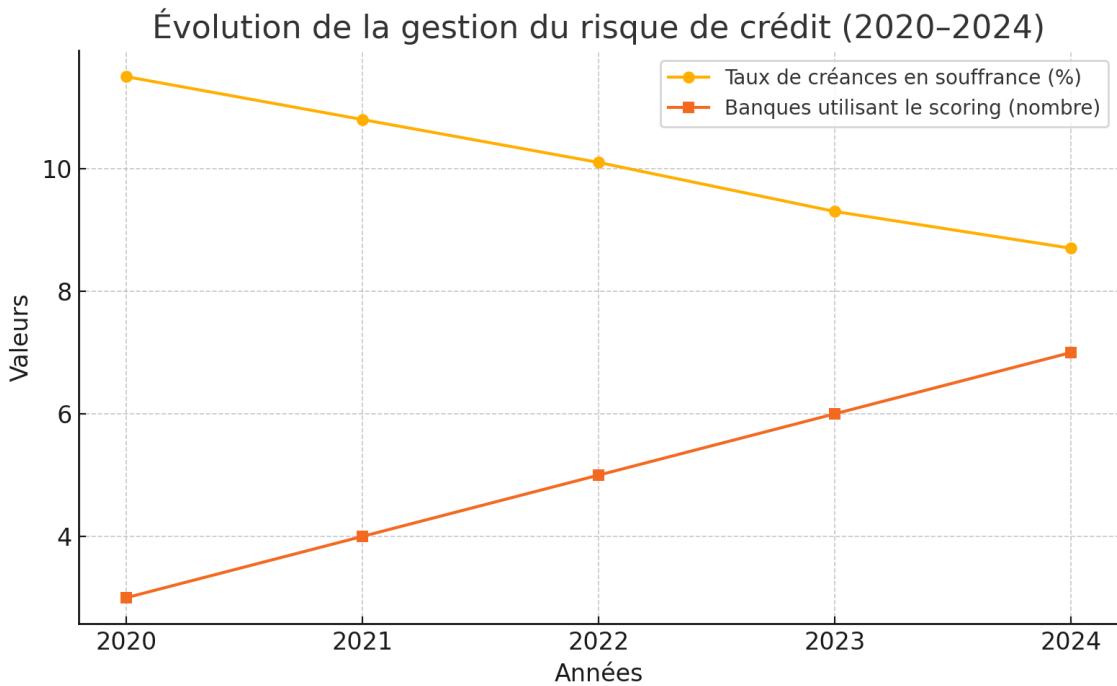


Figure : Évolution du taux de créances en souffrance et du recours au scoring (2020–2024)

Ce graphique illustre deux tendances clés observées entre 2020 et 2024 dans les banques commerciales en RDC : la diminution progressive du taux de créances en souffrance (NPL) et l'augmentation du nombre de banques adoptant des systèmes de scoring automatisé. Cette double évolution traduit une amélioration des pratiques de gestion du risque de crédit, notamment grâce à l'intégration progressive d'outils d'évaluation modernes.

IV.9. Tableau 11: Matrice SWOT appliquée à la gestion du risque de crédit en RDC

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> Présence d'un cadre réglementaire (BCC) Expérience de certaines grandes banques Implication croissante des comités de crédit Développement progressif de scoring interne 	<ul style="list-style-type: none"> Données clients incomplètes et dispersées Faible usage des technologies avancées Forte dépendance aux garanties physiques Capacités limitées de certaines équipes locales
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> Digitalisation bancaire croissante Appui des bailleurs et institutions internationales Extension du mobile money Modernisation de la centrale des risques 	<ul style="list-style-type: none"> Informalité de l'économie Risques politiques et économiques récurrents Faible inclusion financière Retard dans l'adoption des normes internationales

Source : Données issues de l'enquête menée auprès des banques commerciales (2024)

Cette matrice SWOT (Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces) résume les éléments clés affectant la gestion du risque de crédit dans le secteur bancaire congolais. Elle permet d'identifier les leviers internes et les facteurs externes à prendre en compte pour renforcer les dispositifs de maîtrise du risque.

IV.10. Tableau 12 : Statistique descriptive des répondants

1. Répartition des répondants par fonction

Fonction	Nombre	Pourcentage
Directeurs du crédit	10	20%
Responsables risques	10	20%
Analystes crédit	20	40%
Directeurs d'agences	10	20%
Total	50	100%

2. Ancienneté professionnelle des répondants

Tranche d'ancienneté	Nombre	Pourcentage
Moins de 5 ans	10	20%
Entre 5 et 10 ans	10	20%
Plus de 10 ans	30	60%

3. Répartition géographique

Localisation	Nombre	Pourcentage
Kinshasa	40	80%
Lubumbashi (Haut-Katanga)	5	10%
Kolwezi (Lualaba)	5	10%

4. Taille de l'établissement bancaire

Taille	Nombre	Pourcentage
Grande	4	40%
Moyenne	3	30%
Petite	3	30%

5. Utilisation du scoring automatisé

Réponse	Nombre de banques	Pourcentage
Oui	8	80%
Partiellement	1	10%
Non	1	10%

Source : Données issues de l'enquête menée auprès des banques commerciales (2024)

Ce tableau présente la répartition des 50 répondants ayant participé à l'enquête, selon leur fonction, leur ancienneté professionnelle, leur localisation géographique, la taille de leur établissement bancaire, ainsi que leur usage du scoring automatisé. La majorité des répondants sont des analystes crédit (40 %) et disposent d'une ancienneté supérieure à 10 ans (60 %), ce qui renforce la fiabilité des réponses. L'échantillon est majoritairement localisé à Kinshasa (80 %) et comprend principalement de grandes banques (40 %). Concernant l'usage du scoring automatisé, 80 % des répondants déclarent l'utiliser, partiellement ou totalement. Ces données permettent de contextualiser les résultats de l'étude et d'apprécier la diversité des profils interrogés.

IV.11 . Recommandations pour l'optimisation des pratiques de gestion du risque de crédit en RDC

L'étude des pratiques actuelles au sein des banques commerciales congolaises a mis en lumière plusieurs insuffisances à la fois structurelles, opérationnelles et technologiques. Pour y remédier, une série de recommandations sont proposées, articulées autour de quatre axes d'intervention complémentaires : évaluation du risque, suivi du portefeuille, gouvernance du risque et innovation.

IV.11.1. Renforcement de l'évaluation ex-ante du risque

La gestion moderne du risque de crédit repose sur une capacité anticipative. Il est donc essentiel pour les banques congolaises de s'éloigner d'une logique exclusivement fondée sur les garanties, au profit d'une évaluation rigoureuse de la solvabilité réelle des emprunteurs. Les actions proposées sont :

- a. professionnaliser les systèmes de notation interne en intégrant des indicateurs financiers, comportementaux et contextuels spécifiques au tissu économique local ;
- b. renforcer la formation des analystes de crédit, notamment sur l'analyse financière, la lecture de bilans et la maîtrise des flux de trésorerie ;
- c. développer des modèles de scoring simplifiés et adaptés aux caractéristiques des PME et TPE, afin de démocratiser l'accès au crédit tout en maintenant un niveau de sécurité prudentiel.

IV.11.2. Mise en place de dispositifs de suivi renforcé

La gestion du risque de crédit ne se limite pas à l'octroi du prêt ; elle implique un suivi rigoureux et proactif après octroi pour anticiper les difficultés. Pour renforcer ce suivi, les actions suivantes sont recommandées :

- a. déployer des outils de monitoring automatisé intégrant des alertes d'échéance, des notifications anticipées et des tableaux de bord dynamiques ;
- b. organiser des revues périodiques du portefeuille, segmentées selon des critères tels que le secteur, la taille de l'entreprise ou le niveau de scoring ;
- c. standardiser les formats de reporting pour les comités de risque avec des indicateurs de performance clés (KPI) pertinents ;
- d. mettre en place des réunions task-force régulières pour suivre les portefeuilles sensibles, surtout en période de tension économique ;

- e. instaurer un programme de formation continue pour les agents de suivi, axé sur l'analyse des signaux d'alerte, les outils de surveillance et la restructuration des crédits.

IV.11.3. Optimisation de la gouvernance du risque au sein des banques

Une gouvernance efficace constitue le socle d'une gestion prudente et proactive du risque de crédit. Il convient notamment de:

- a. assurer une implication effective des comités de risque dans les décisions d'octroi et de suivi et la restructuration du crédit ;
- b. assurer une séparation claire des fonctions commerciales et des fonctions de contrôle du risque, afin d'éviter les conflits d'intérêts ;
- c. élaboration de politiques de gestion du risque spécifique à certains segments comme les PME, avec des procédures adaptées, souples mais rigoureuses.

IV.11.4. Encouragement à l'innovation dans l'analyse du crédit

Dans un environnement financier en mutation, l'innovation représente un levier incontournable pour renforcer la pertinence et l'efficacité de l'évaluation du risque. Les propositions clés incluent

- a. l'exploitation de données alternatives (transactions mobiles, historique numérique, etc.) pour améliorer l'inclusivité ;
- b. l'expérimentation de modèles de scoring automatisés fondés sur le machine learning (ex. : arbres de décision) ;
- c. la création de synergies entre banques et fintechs spécialisées, pour combiner expertise terrain et innovation technologique.

Ces recommandations, à la fois réalistes et structurantes, peuvent orienter les banques congolaises vers une gestion du risque de crédit plus agile, prédictive et inclusive. Leur mise en œuvre exige certes des ressources, mais surtout une volonté affirmée des instances dirigeantes, appuyée par un cadre réglementaire incitatif. Pour espérer une transformation durable, l'investissement dans le capital humain, la mutualisation des bonnes pratiques et l'ouverture à l'innovation ne sont plus des options, mais des impératifs.

IV.12. Apports des outils modernes et propositions d'amélioration du cadre réglementaire

IV.12.1. Le potentiel des outils modernes dans la gestion du risque de crédit

L'essor des technologies numériques ouvre de nouvelles perspectives pour la gestion du risque de crédit. L'utilisation du Big Data, de l'intelligence artificielle et des plateformes digitales permet aux banques d'améliorer l'analyse des emprunteurs, de diversifier les approches de scoring, et de renforcer le suivi des portefeuilles. Ces outils facilitent notamment une évaluation plus rapide et plus précise des profils, y compris ceux sans historique bancaire, via l'exploitation de données alternatives. Ils offrent aussi des dispositifs d'alerte précoce et réduisent les coûts liés aux tâches manuelles, tout en centralisant les informations de manière efficace.

IV.12.2. Expériences internationales inspirantes

Plusieurs pays émergents ont intégré avec succès des solutions technologiques dans leurs systèmes de gestion du risque de crédit. En Inde³³, des fintechs utilisent des algorithmes fondés sur les comportements mobiles pour évaluer la solvabilité des clients non bancarisés. Au Kenya, le service M-Shwari exploite les données de transactions M-PESA pour octroyer des microcrédits (Cook & McKay, 2015). Au Maroc³⁴, la centralisation des données par Bank Al-Maghrib renforce l'analyse des risques. Ces expériences démontrent que l'innovation technologique, si elle s'appuie sur un cadre réglementaire souple et sécurisé, peut être efficacement adaptée aux réalités africaines.

IV.12.3. Faiblesses du cadre réglementaire congolais actuel

En République Démocratique du Congo, bien que la Banque Centrale ait initié plusieurs réformes en vue de moderniser la régulation du secteur bancaire, le cadre réglementaire en matière de gestion du risque de crédit demeure marqué par des faiblesses structurelles qui freinent l'innovation et l'efficience du système financier. Les principales limites identifiées sont les suivantes :

- a. l'absence d'un bureau de crédit universel pleinement opérationnel, agréé par le régulateur, et couvrant l'ensemble des institutions financières (banques commerciales, IMF, coopératives, fintechs), ce qui réduit la transparence et l'évaluation interbancaire du risque client ;
- b. le manque de référentiels clairs encadrant l'usage de données dites non traditionnelles (données comportementales, historiques de paiement mobile, interactions digitales, etc.) dans les modèles de scoring, alors que ces données pourraient élargir l'inclusion financière ;
- c. une réglementation encore peu favorable à l'expérimentation, en l'absence de dispositifs de type *regulatory sandbox* (*C'est un espace d'expérimentation réglementaire pour l'innovation financière*) permettant de tester, dans un cadre sécurisé, des innovations technologiques portées par les fintechs ou par les banques elles-mêmes en partenariat ;
- d. l'absence d'un cadre harmonisé d'obligations de transparence, de déclaration et de reporting sur les risques de crédit. Cette hétérogénéité rend difficile la consolidation des données à l'échelle nationale et fragilise la supervision macroprudentielle.

IV.13. Recommandations pour un cadre réglementaire plus incitatif

En dépit des réformes initiées par la Banque Centrale du Congo, le cadre réglementaire en matière de gestion du risque de crédit reste fragile et peu adapté à l'innovation. Quatre principales faiblesses ont été identifiées :

- a. l'absence d'un bureau de crédit universel et agréé couvrant toutes les institutions financières ;
- b. l'absence de règles claires encadrant l'usage des données non traditionnelles dans les modèles de scoring ;
- c. un manque d'ouverture réglementaire à l'expérimentation, en l'absence de dispositifs de type *regulatory sandbox*, ou tester leurs produits ou services financiers dans un cadre, sécurisé et limité;
- d. et l'absence d'un cadre homogène de reporting, limitant la consolidation et la supervision des risques à l'échelle nationale.

Ces carences freinent l'efficience du système bancaire et l'inclusion financière.

³³ Reserve Bank of India. (2021). *Report on Trends and Progress of Banking in India 2020–21*. RBI.

³⁴ Bank Al-Maghrib. (2021). *Rapport sur la supervision bancaire*

IV.13.1. Limites et vigilance éthique

Les outils technologiques peuvent beaucoup aider à mieux gérer le risque de crédit, mais ils doivent être utilisés avec précaution. Trois points importants méritent attention :

- a. les algorithmes peuvent être injustes s'ils sont exploités sur de mauvaises données. Ils peuvent par exemple désavantager certaines personnes juste à cause de leur région, sexe ou métier ;
- b. les données personnelles (comme les informations de paiement ou de téléphone) doivent être protégées. Or en RDC, la loi n'est pas encore assez claire pour cela. Il faut donc assurer plus de transparence et de sécurité ;
- c. les outils utilisés doivent être faciles à comprendre et à contrôler, pour que les banques et les clients puissent savoir comment les décisions sont prises.

En résumé, pour bien profiter des nouvelles technologies dans les banques congolaises, il faut que les banques, les fintechs et les autorités travaillent ensemble dans un cadre clair, juste et ouvert à l'innovation

IV.13.2. Consolidation du cadre prudentiel et de la régulation

Dans un environnement économique instable et un secteur bancaire en mutation, la stabilité du système financier congolais dépend fortement d'un cadre réglementaire solide mais adapté aux réalités locales. Il est donc important que la Banque Centrale du Congo renforce ses actions en matière d'harmonisation des normes de gestion des risques, en adoptant les standards internationaux comme Bâle II, Bâle III ou IFRS 9. Un meilleur suivi global des risques est également nécessaire pour anticiper les dangers liés aux concentrations sectorielles ou aux chocs systémiques. Enfin, la gouvernance interne des banques doit être renforcée, notamment à travers des comités de risque plus impliqués et indépendants. Un tel cadre réglementaire favorisera la prévention des crises et renforcera la confiance des investisseurs.

IV.13.3. Inclusion financière et renforcement du crédit à l'économie réelle

La solidité d'un système bancaire ne se limite pas à sa force financière, mais se juge aussi à sa capacité à soutenir l'économie réelle de façon durable. En RDC, les banques doivent renforcer leur rôle dans le financement des secteurs dynamiques souvent négligés, comme les PME, l'agriculture ou les services informels. Cela nécessite un accès plus large au crédit, des méthodes d'évaluation basées sur la réalité des flux financiers plutôt que sur des garanties difficiles à obtenir, et une diversification de l'offre avec des produits adaptés comme le microcrédit digital ou le crédit-bail. En favorisant une approche inclusive et souple, les banques congolaises peuvent devenir de vrais moteurs du développement économique, tout en maîtrisant mieux leurs risques.

IV.13.4. Intégration de l'innovation technologique dans la stratégie de stabilité

L'innovation technologique ne doit pas être vue uniquement comme un outil commercial, mais aussi comme un pilier de stabilité pour le système bancaire. En adoptant des technologies avancées, les banques congolaises peuvent passer d'une gestion réactive à une gestion plus proactive et intelligente des risques. Cela leur permet de détecter plus tôt les signes de déséquilibres, de réagir rapidement grâce à l'analyse en temps réel, et de renforcer leur solidité face aux pannes informatiques ou cyberattaques. L'utilisation de l'analyse de données, des outils prédictifs et des plateformes numériques contribue également à une meilleure conformité réglementaire, en garantissant la traçabilité, la fiabilité et la transparence des opérations. Ces éléments sont essentiels pour bâtir un système bancaire plus résilient et durable en RDC.

IV.13.5. Coopération régionale et intégration financière

Le renforcement du système bancaire congolais ne peut se faire isolément. Dans un monde économique de plus en plus interconnecté, la coopération régionale constitue un levier stratégique pour assurer la stabilité financière et promouvoir l'inclusion bancaire. En tant que membre actif de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) et de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC), la République Démocratique du Congo bénéficie d'un cadre favorable au dialogue financier et à l'harmonisation des politiques.

En renforçant la coordination des normes prudentielles, en interconnectant les centrales de risques et en développant des projets communs tels que des plateformes de paiement régionales ou des mécanismes de garantie partagée, la RDC peut améliorer la transparence, élargir l'accès au crédit et renforcer la confiance des investisseurs. Une convergence monétaire réfléchie pourrait, à terme, consolider cette résilience collective.

Conclusion du Chapitre IV

Ce chapitre a permis d'analyser en profondeur les pratiques de gestion du risque de crédit dans les banques commerciales congolaises, à travers une enquête menée auprès de dix établissements. Il ressort que si le scoring interne progresse, il reste inégalement appliqué. La majorité des banques continuent de s'appuyer sur des garanties physiques et affichent une faible intégration des outils technologiques, comme les données alternatives ou l'intelligence artificielle. La qualité de l'information client demeure limitée, et le suivi post-octroi est encore perfectible dans près de 40 % des cas.

Par ailleurs, les écarts de maturité sont significatifs entre banques locales et filiales étrangères, ces dernières ayant une meilleure structuration des outils de scoring et un recours plus marqué aux données digitales. L'analyse qualitative met en lumière un besoin urgent de renforcement des compétences internes, de réforme du cadre réglementaire et de digitalisation accrue. La matrice SWOT confirme ces constats et souligne la nécessité d'un encadrement plus moderne, flexible et inclusif.

En somme, les résultats de cette étude montrent que la transformation du système de gestion du risque de crédit en RDC est amorcée mais reste à consolider. Une meilleure gouvernance, une innovation adaptée et une régulation plus incitative constituent les leviers clés pour renforcer la résilience du système bancaire congolais.

V. CONCLUSION GENERALE

Ce mémoire a évalué l'efficacité des dispositifs de gestion du risque de crédit dans les banques commerciales de la République Démocratique du Congo, dans un contexte marqué par une bancarisation limitée, une asymétrie d'information persistante et une faible intégration des technologies modernes. L'analyse, fondée sur une approche méthodologique mixte, a révélé des faiblesses structurelles majeures : recours dominant aux garanties physiques, usage encore marginal du scoring, carences en infrastructures d'information, et cadre réglementaire incomplet.

Malgré ces limites, des leviers de transformation existent. L'expérience d'autres économies africaines telles que le Maroc, le Kenya ou l'Afrique du Sud montre qu'il est possible de moderniser les pratiques de gestion du risque tout en préservant la stabilité financière. En RDC, cela suppose une réforme profonde articulée autour de quatre axes : la professionnalisation des fonctions risques, le renforcement des dispositifs d'évaluation et de suivi du crédit, l'intégration des outils technologiques (scoring, Big Data, IA), et la refonte du cadre réglementaire.

Ce renforcement ne répond pas seulement à une logique prudentielle, mais constitue un levier stratégique pour accroître l'inclusion financière, soutenir le financement des PME et ancrer la stabilité du système bancaire dans la durée. Plus qu'un diagnostic, ce travail propose une trajectoire de réforme réaliste, alignée sur les standards internationaux mais contextualisée aux réalités congolaises.

Enfin, cette étude ouvre la voie à des recherches complémentaires sur l'intégration des fintechs dans les politiques de crédit, l'interconnexion régionale des centrales de risque, ou encore la résilience du secteur bancaire face aux chocs macroéconomiques. Autant de perspectives essentielles pour bâtir un écosystème bancaire plus agile, inclusif et orienté vers le développement.

Présentation des annexes

Les annexes présentées ci-après constituent un complément essentiel au mémoire. Elles permettent de documenter la méthodologie adoptée, d'illustrer les outils utilisés, et de fournir une base factuelle aux analyses proposées. Chaque annexe est structurée de manière à renforcer la rigueur scientifique et à soutenir les arguments développés dans les chapitres centraux du travail.

Elles sont réparties comme suit :

Annexe 1 – Questionnaire adressé aux responsables bancaires

Annexe 2 – Guide d'entretien semi-directif

Annexe 3 – Références réglementaires locales (BCC)

Annexe 1 : Questionnaire sur la gestion du risque de crédit dans les banques commerciales.

Axe A : Informations générales sur l'établissement bancaire et le répondant

1. Nom de l'établissement bancaire : _____
2. Fonction du répondant : Responsable risque Directeur crédit Analyste risque Autre (précisez) _____
3. Nombre d'années d'expérience du répondant : < 5 ans 5–10 ans > 10 ans
4. Taille de la banque (total bilan) : Petite Moyenne Grande
5. Localisation principale : Kinshasa Province (précisez) _____

Axe B : Outils et procédures d'octroi de crédit

6. Quels critères utilisez-vous principalement pour analyser un dossier de crédit ? (cochez tous ceux qui s'appliquent)
 - Historique bancaire Garanties physiques Revenus/flux financiers Scoring interne Autres (précisez) _____
7. Disposez-vous d'un système automatisé de scoring ou d'analyse du risque ? Oui Partiellement Non
8. Qui participe à la décision finale d'octroi de crédit ? Comité interne Direction générale Filiale régionale Autre (précisez) _____

Axe C : Méthodes de surveillance et de provisionnement

9. Avez-vous un système de suivi régulier des crédits après octroi ? Oui Partiellement Non
10. À quelle fréquence les portefeuilles de crédit sont-ils réévalués ? Mensuellement Trimestriellement Semestriellement Annuellement
11. Comment est calculée la provision pour créances douteuses ? Selon la réglementation BCC Selon les normes internes Autre méthode (précisez) _____

Axe D : Gestion du portefeuille à risque

12. Quel est le pourcentage actuel de crédits en souffrance ? < 5 % 5–10 % > 10 %
13. Quelles stratégies appliquez-vous pour réduire le portefeuille à risque (PAR) ? Renégociation des termes Recouvrement judiciaire Vente de créances Autres (précisez) _____

Axe E : Ressenti sur les limites du système actuel et recommandations éventuelles

14. Quelles sont, selon vous, les principales limites du système actuel de gestion des risques de crédit ?
 - Insuffisance des informations sur les emprunteurs
 - Dépendance excessive aux garanties physiques
 - Faible automatisation des processus
 - Manque de formation des équipes
 - Délais longs dans la prise de décision
 - Autre (précisez) : _____
15. Quels outils ou améliorations recommanderiez-vous pour renforcer la gestion du risque de crédit dans votre établissement ?

- Mise en place d'un système de scoring automatisé
- Amélioration de la collecte des données clients
- Renforcement de la centrale des risques
- Formation continue du personnel
- Adoption d'outils d'intelligence artificielle
- Autre (précisez) : _____

Annexe 2 – Guide d’entretien semi-directif

Ce guide d’entretien semi-directif permet de recueillir des perceptions approfondies sur les pratiques de gestion du risque de crédit, les difficultés rencontrées, et les pistes d’amélioration envisagées.

Thèmes et questions du guide d’entretien

Thématique abordée	Questions proposées
1. Politique d’octroi de crédit	<ul style="list-style-type: none"> • Comment est structurée votre politique d’octroi de crédit ? • Quels sont les principaux critères d’éligibilité des emprunteurs ?
2. Évaluation du risque de crédit	<ul style="list-style-type: none"> • Quels outils ou modèles utilisez-vous pour évaluer le risque ? • Le scoring interne est-il utilisé ? Dans quelle mesure est-il efficace ?
3. Suivi et surveillance des portefeuilles	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles sont vos pratiques en matière de suivi post-octroi ? • Avez-vous des indicateurs d’alerte précoce ?
4. Gestion des incidents de paiement	<ul style="list-style-type: none"> • Quelle est votre stratégie face aux impayés ? • Utilisez-vous une classification des clients à risque ?
5. Accès à l’information client	<ul style="list-style-type: none"> • Disposez-vous d’une base de données consolidée ? • Que pensez-vous de la centrale des risques actuelle ?
6. Formation et ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> • Le personnel est-il formé spécifiquement à la gestion du risque ? • Quels sont les besoins en renforcement des capacités ?
7. Cadre réglementaire et rôle de la BCC	<ul style="list-style-type: none"> • Comment jugez-vous les directives de la BCC ? • La réglementation actuelle est-elle un soutien ou un frein ?
8. Ouverture à l’innovation technologique	<ul style="list-style-type: none"> • Avez-vous commencé à intégrer le big data, l’IA ou d’autres outils ? • Quels sont les freins ou les atouts à la digitalisation ?
9. Recommandations	<ul style="list-style-type: none"> • Quelles seraient vos suggestions pour améliorer la gestion du risque ? • Quels soutiens seraient nécessaires à cet effet ?

Annexe 3 – Références réglementaires locales (BCC)

Les textes réglementaires suivants, émis par la Banque Centrale du Congo, encadrent les pratiques bancaires en matière de gestion du risque de crédit :

- Instruction n°14 : Classification et provisionnement des créances en souffrance (2005).
- Instruction n°16 : Normes minimales de gestion des risques (2013).
- Instruction n°21 : Exigences prudentielles en matière de crédit (2016).

BIBLIOGRAPHIE

- Altman, E. I. (1968). *Financial ratios, discriminant analysis and the prediction of corporate bankruptcy*. The Journal of Finance, 23(4), 589–609.
- Altman, E. I., & Hotchkiss, E. (2006). *Corporate financial distress and bankruptcy: Predict and avoid bankruptcy, analyze and invest in distressed debt* (3rd ed.). Wiley.
- Altman, E. I., Resti, A., & Sironi, A. (2004). *Default risk: Modeling, estimation, and risk management*. Risk Books.
- Bank Al-Maghrib. (2021). *Rapport sur la supervision bancaire – Exercice 2020*. Rabat : Bank Al-Maghrib.
- Banque Centrale du Congo. (2005). *Instruction n°14 relative à la classification et au provisionnement des créances en souffrance*. BCC.
- Banque Centrale du Congo. (2013). *Instruction n°16 relative aux normes minimales de gestion des risques*. BCC.
- Banque Centrale du Congo. (2016). *Instruction n°21 relative aux exigences prudentielles en matière de crédit*. BCC.
- Banque Centrale du Congo. (2021). *Rapport annuel sur la stabilité financière*. Kinshasa : BCC.
- Banque Centrale du Congo. (s.d.). *Instruction n° 13 aux établissements de crédit relative à la mise en index*. <https://www.bcc.cd/instruction-ndeg13-modification-5>
- Banque Centrale du Congo. (s.d.). *Instruction n° 14 aux banques relative aux normes prudentielles de gestion*. <https://www.scribd.com/document/764432140/Instruction-n-14-relative-aux-normes-prudentielles-de-gestion>
- Banque Centrale du Congo. (s.d.). *Instruction n° 5 aux établissements de crédit relative à la Centrale des risques*. https://www.bcc.cd/system/files_force/dsif/instruction_ndeg5_aux_etablissements_de_credit_relative_a_la_centrale_des_risques.pdf?download=1
- Banque Centrale du Congo. (s.d.). *Publications et statistiques*. <https://www.bcc.cd>
- Basel Committee on Banking Supervision. (2006). *International convergence of capital measurement and capital standards: A revised framework comprehensive version*. Bank for International Settlements.
- Basel Committee on Banking Supervision. (2019). *History of the Basel Committee and its Membership*.
- Bessis, J. (2015). *Risk Management in Banking* (4^e éd.). Wiley Finance.
- Black, F., & Cox, J. C. (1976). *Valuing Corporate Securities: Some Effects of Bond Indenture Provisions*. Journal of Finance.
- Black, F., & Scholes, M. (1973). *The Pricing of Options and Corporate Liabilities*. Journal of Political Economy.
- Brunel, V., & Roger, B. (2014). *Le risque de crédit : Des modèles au pilotage de la banque*. Paris: Economica.
- Comité de Bâle. (2010a). *International Framework for Liquidity Risk Measurement, Standards and Monitoring*. Banque des Règlements Internationaux.
- Comité de Bâle. (2010b). *Basel III: A Global Regulatory Framework for More Resilient Banks and Banking Systems*. Banque des Règlements Internationaux.
- De Serres, A., & Ramboarisata, L. (2013). *Effets de la réglementation bancaire sur la gouvernance des banques canadiennes*. Gestion, 38(2), 97–107.
- Goodfellow, I., Bengio, Y., & Courville, A. (2016). *Deep Learning*. MIT Press.
- Grillet Brossier, S. (2011). *Bâle III : Premières mesures d'impact et plans d'action dans les directions comptables des banques*. Revue Banque, 735, 81–84.
- Hull, J. C. (2018). *Options, Futures, and Other Derivatives* (10^e éd.). Pearson.
- Kealhofer, S., McQuown, J., & Vasicek, O. (1997). *The KMV Model for Credit Risk Management*. Moody's Analytics.

- Lessmann, S., Baesens, B., Seow, H., & Thomas, L. (2015). *Benchmarking State-of-the-Art Classification Algorithms for Credit Scoring*. Journal of the Operational Research Society.
- Longstaff, F. A., & Schwartz, E. S. (1995). *A Simple Approach to Valuing Risky Fixed and Floating Rate Debt*. Journal of Finance.
- Merton, R. C. (1974). *On the Pricing of Corporate Debt: The Risk Structure of Interest Rates*. Journal of Finance.
- Nouriel Roubini & Mihm, S. (2010). *Crisis Economics: A Crash Course in the Future of Finance*. Penguin Books.
- Ory, J.-N., Ropars-Collet, C., & Dufrêne, D. (2012). *Impact des nouvelles normes de régulation sur le secteur bancaire*. Revue d'Économie Financière, 106.
- Reimers, A. (2012). *Bâle III et les banques coopératives : Défis et pistes de solutions*. Assurances et Gestion des Risques, 80(2), 339–354.
- Saunders, A., & Cornett, M. M. (2018). *Financial Institutions Management: A Risk Management Approach*. McGraw-Hill.
- West, J. (2021). *AI in Fraud Detection: Challenges and Opportunities*. IEEE Transactions on AI & Finance.